

Direction Aménagement Environnement & Urbanisme

**Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Ploemeur**

**Inventaire
des bâtiments d'exploitation présentant un intérêt patrimonial,
situés en zone agricole (Zone A)
et pouvant être transformés en habitation
(au sens de l'article L123-3-1 du Code de l'urbanisme)
*Complété en février 2012***





Direction Aménagement Environnement & Urbanisme

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ploemeur

**Inventaire
des bâtiments d'exploitation présentant un intérêt patrimonial,
situés en zone agricole (Zone A)
et pouvant être transformés en habitation
(au sens de l'article L123-3-1 du Code de l'urbanisme)**

mai 2005, complété en février 2012

Erwan LE CORNEC

BUREAU D'ETUDES GEOS

12, Rue Maréchal Foch
56410 Etel

Tel/Fax: 02-97-55-43-26

E-mail : geos@libertysurf.fr

N° SIRET : 408 270 890 00010 – Code APE : 742 C

Introduction

L'habitat rural traditionnel ploemeurois possède ses propres caractéristiques, issues de l'usage de techniques locales, transmises au travers des siècles, adaptées aux conditions géographiques, climatiques, socio-économiques. Elles se traduisent par des modes particuliers d'implantation des villages dans les sites, des volumes, des matériaux, qui sont encore perceptibles aujourd'hui, malgré les transformations très importantes que la commune a connues.

Jusque dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le paysage rural est dominé par :

⇒ Un habitat dispersé en gros hameaux, petits groupements, ou maisons isolées qui s'accompagne d'un réseau très dense de chemins ruraux, zigzagant entre les haies. La trame urbaine est peu développée et le territoire s'organise autour de noyaux restreints, où les espaces de travail côtoient les lieux de vie.

L'habitat traditionnel est constitué de petites maisons aux volumes simples sur la base de rectangles généralement étroits (le matériau de base est le granit). Le toit est à double pente, comprise entre 40 et 50°. Les façades orientées plein Sud comportent les ouvertures, tandis que des bâtiments annexes sont venus se greffer sur les façades à l'ombre, aux murs souvent aveugles.

L'habitat se développe de manière linéaire (alignement des sens de faîtage) en dégageant des espaces intermédiaires entre chemin et façade. Ces espaces intermédiaires ont une vocation semi-collective : Le four à pain, le puits, la fontaine et le lavoir sont des lieux essentiels de rassemblement et d'animation du hameau.

⇒ De petites parcelles (réduites et partagées par les héritages successifs au sein de familles souvent très nombreuses) entourées d'une levée construite avec la terre issue d'un fossé parallèle, levée sur laquelle a été plantée une haie de buissons et d'arbres. Ces éléments bocagers protègent les lieux de vie des rudesses des vents dominants. Ils ont également pour fonction de fournir du bois, des fagots, de garder les vaches.

⇒ Des bois et des landes, qui subsistent d'ordinaire entre les secteurs cultivés, entourant les petits groupements d'habitat. Ils présentent un aspect morcelé, en parcelle de dimensions modestes, dispersées sur l'ensemble du territoire communal.

Dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle, les paysages de la commune sont soumis à de profondes mutations économiques et sociales qui génèrent de nombreux phénomènes :

⇒ Les opérations de remembrement, dans le Nord de la commune, visant à améliorer et à faciliter l'exploitation des terres ont entraîné une véritable restructuration du paysage rural :

- Création de vastes parcelles nues faciles à travailler, par la suppression des haies, l'arasement des talus les supportant, le comblement des fossés, l'abattage massif d'arbres fruitiers ;
- Elargissement des chemins creux (mis au gabarit des machines agricoles modernes), abattage des clôtures, réorganisation du réseau des chemins d'exploitation ;

⇒ Un processus de « mitage » des paysages ruraux, une mutation progressive des hameaux, une extension significative des zones d'habitat (et des zones d'activités) avec le développement des lotissements de maisons individuelles.

⇒ La construction de nouveaux bâtiments agricoles, très volumineux, ayant un fort impact sur le paysage notamment dans les secteurs de champs ouverts.

Les bâtiments de type pavillonnaire ainsi que les bâtiments d'exploitation récents qui se sont greffés aux bâtiments d'origine, apparaissent plus ou moins bien intégrés car en rupture avec la logique d'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

L'implantation de ces constructions récentes, ne respectant pas toujours les proportions et les caractéristiques du bâti ancien, peuvent entraîner un risque d'altération et de perte de cohérence du paysage.

La reconnaissance de la valeur patrimoniale des hameaux par le PLU apparaît comme un enjeu important pour éviter une banalisation progressive du paysage. Un hameau n'est pas une entité figée, mais au contraire en évolution constante. Ces évolutions, nécessaires et légitimes, obligent à aller au-delà d'une approche en terme de protection de l'existant, notamment :

- En s'interrogeant sur leur devenir, en anticipant leur développement et en maîtrisant les impacts des évolutions futures (notamment pour une meilleure intégration des nouveaux bâtiments);
- En réhabilitant, en restaurant l'habitat rural ainsi que les bâtiments d'exploitation agricole qui présentent un intérêt architectural (éléments du patrimoine qui participent à renforcer l'identité de la commune).

Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ploemeur :

➤ d'inventorier, de photographier et de localiser (sur le plan cadastral de la commune) les bâtiments d'exploitation présentant un intérêt patrimonial, situés en zone agricole (Zone A) et pouvant être transformés en habitation au sens de l'article L123-3-1 du Code de l'urbanisme : *« dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments agricoles qui, en raison de leur qualité architecturale ou patrimoniale, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole ».*

Une typologie des hameaux comportant des bâtiments présentant un intérêt patrimonial et architectural sera également dégagée ainsi que des recommandations d'ordre général.

Supports de rendu

Le dossier est constitué de :

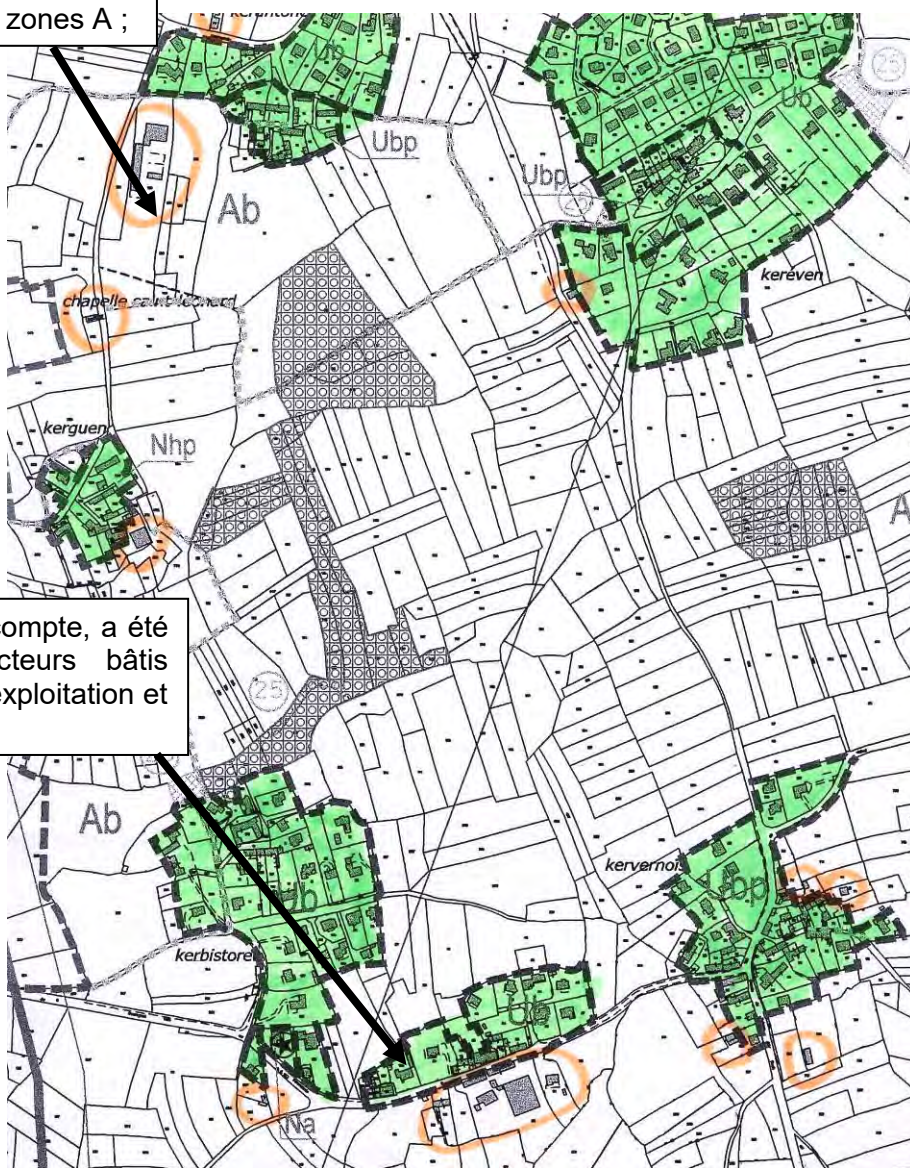
- **Un classeur au format A4, constitué de fiches descriptives** des bâtiments d'exploitation présentant un intérêt patrimonial (photographies et localisation) ;
- **Un CD-Rom** contenant les fiches descriptives du classeur (au format Word) ;
- **Un plan cadastral de la commune de Ploemeur** localisant les éléments recensés et présentés dans les fiches descriptives.

I – Méthode de travail

La démarche consiste à procéder par élimination.

Dans un premier temps, sur le Plan (projet de zonage du PLU en date de Février 2012), fourni par le maître d'ouvrage :

➡ Seules ont été sélectionnées les zones A ;



➡ Dans les zones A prises en compte, a été identifiés l'ensemble des secteurs bâtis (hameaux, fermes, bâtiments d'exploitation et habitations isolés).

Dans un second temps, par une visite de terrain de chaque secteur bâti (en zone A) repéré sur le plan, ont été éliminés :

➡ les habitations et « cabanons » ;



➡ les appentis



➡ les ruines (lorsque les pignons sont détruits) ;



➡ les bâtiments de carrière ;



➡ les chapelles ;



➡ les bâtiments d'exploitation ne présentant pas un intérêt architectural et patrimonial :

⇒ les bâtiments d'élevage (ex : poulaillers, écuries, porcheries, étables...)



⇒ les hangars en tôles, parpaings, ou bardage en bois



II - Typologie des bâtiments d'exploitation présentant un intérêt patrimonial et architectural et pouvant être transformés en habitation

Nos prospections de terrain nous ont permis d'apprécier bon nombre de bâtiments d'exploitation d'intérêt patrimonial et/ou architectural présents dans **22 hameaux** situés en zone agricole sur la commune.

Les **bâtiments** sélectionnés sont classés en 4 catégories :

➡ **A - Bâtiments d'exploitation** (Ecurie / Etable/ porcherie) accolés à une habitation (longère) ;

Les hameaux présentent pour la plupart, une forme originale et caractéristique, celle d'un habitat en longère. Bâtiments d'élevage et habitations sont accolés. Vu de l'extérieur il est parfois difficile de les différencier



- ➔ **B** - Habitats anciens ayant été utilisés ou utilisés encore aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation (porcherie, poulailler, entreposage du petit matériel agricole, cave, ...);



- ➔ **C** - Bâtiments d'exploitation disjoints de l'habitation (ou perpendiculaire à celle-ci)

- Hangar / garage
- Grange
- Ecurie / Etable / Porcherie

Ces bâtiments agricoles sont ou étaient destinés à abriter les bêtes, stocker les récoltes et entreposer ou réparer le matériel d'exploitation.



➡ D - Ruines (lorsque les pignons sont debout).



III - Typologie des hameaux (en zone A) comportant des bâtiments présentant un intérêt patrimonial et architectural

Les hameaux sélectionnés sont répartis en 4 grandes catégories :

1 – Les ensembles architecturaux cohérents et de qualité se caractérisant par leur structure de longères disposées en une ou plusieurs bandes parallèles successives tournées vers le sud. La disposition des maisons posées sur des courbes de niveaux du coteau, dessine une silhouette du hameau tout en longueur. Entre chaque bande d'habitation se dessinent des espaces semi-collectifs.



Kervily

2 – Hameaux se caractérisant par leur structure de longères disposées en une ou plusieurs bandes parallèles successives tournées vers le Sud. **Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments récents de type pavillonnaire plus ou moins intégrés** car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.



3 – Hameaux se caractérisant par leur structure de longères disposées en une ou plusieurs bandes parallèles successives tournées vers le sud. **Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments d'exploitation récents plus ou moins intégrés** car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Les bâtiments agricoles, en général très volumineux, ont un fort impact sur le paysage, notamment dans les secteurs de champs ouverts.



4 - Hameaux dont le noyau est encore très identifiable, aujourd'hui étendus le long des voies de circulation pour former un tissu urbain relativement lâche



3 types de recommandation, d'ordre général, sont proposés :

=> Veiller au maintien des ensembles architecturaux de qualité et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

=> Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...).

=> Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue).

Ces hameaux sont répartis en 2 secteurs :



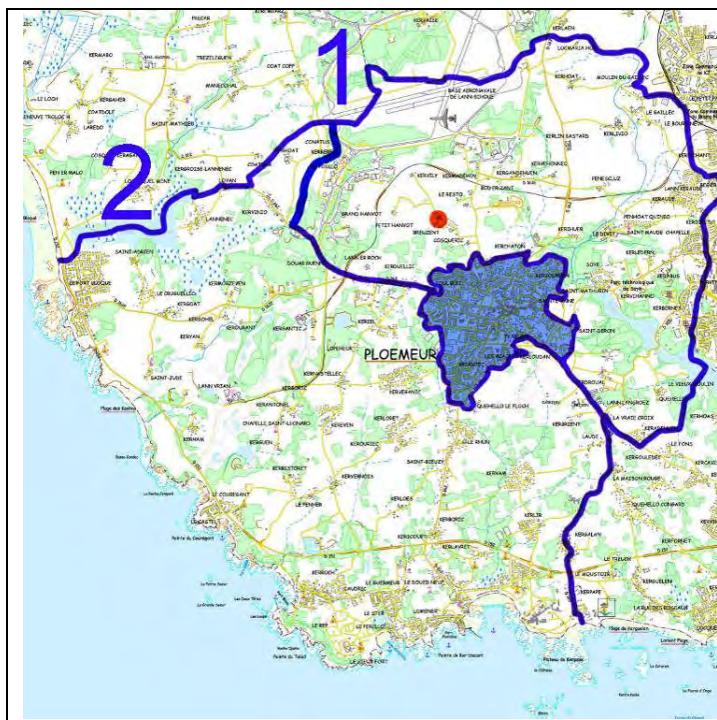
A noter que 6 hameaux sont localisés dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann-Bihoué : Conatus, Kerbérel, Kervily, Locmaria Hoat, Penhoat, et Petit Hanvot.

BREUZENT

Parcelle n° AK 214

Référence (Plan 01/05/05)

1a



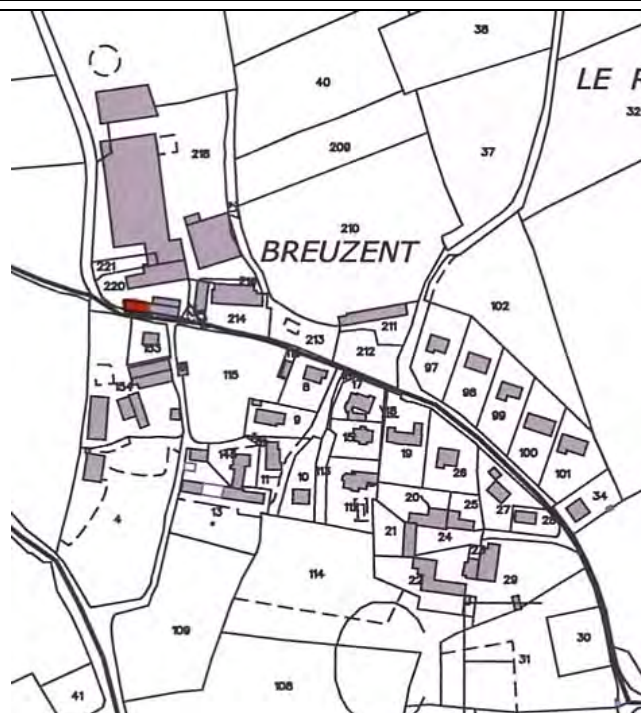
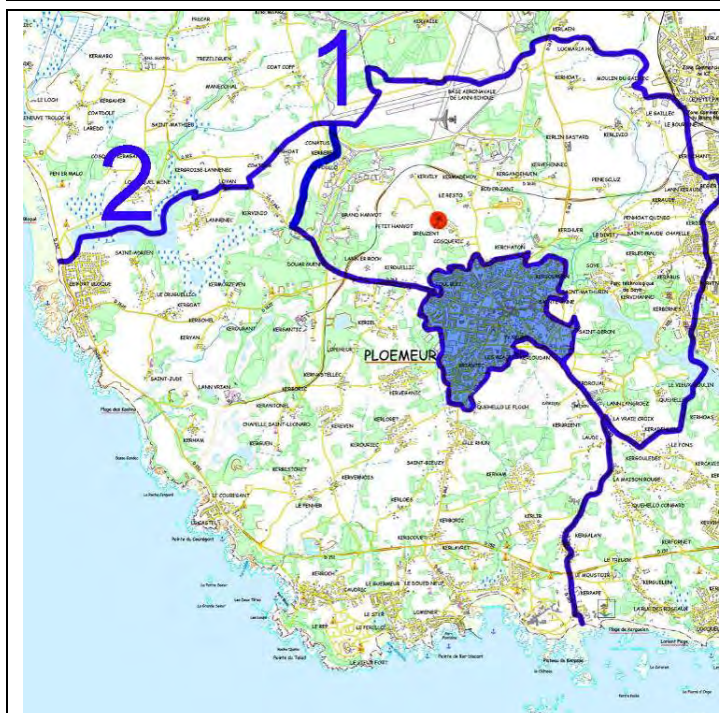
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions. => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

BREUZENT

Parcelle n° AK 220

Référence (Plan 01/05/05)

1b

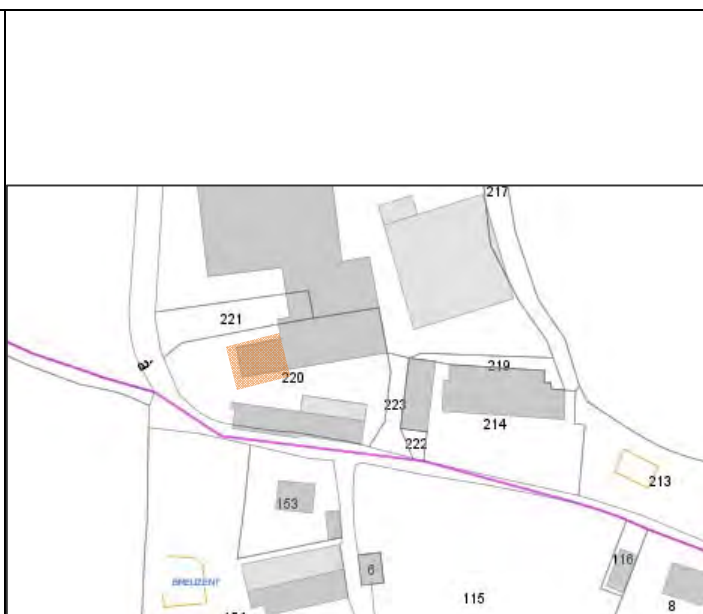
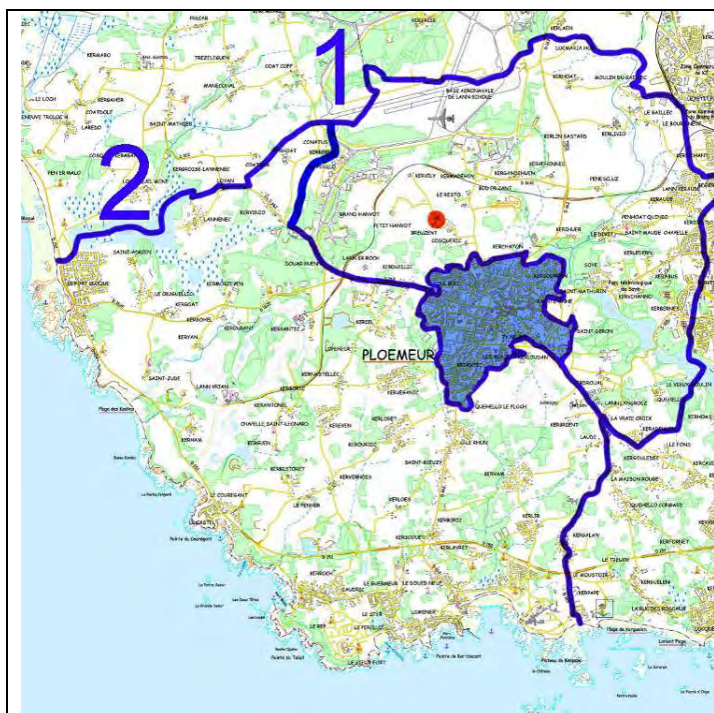


Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions. => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

BREUZENT

Parcelle n° AK 220

Référence
1c

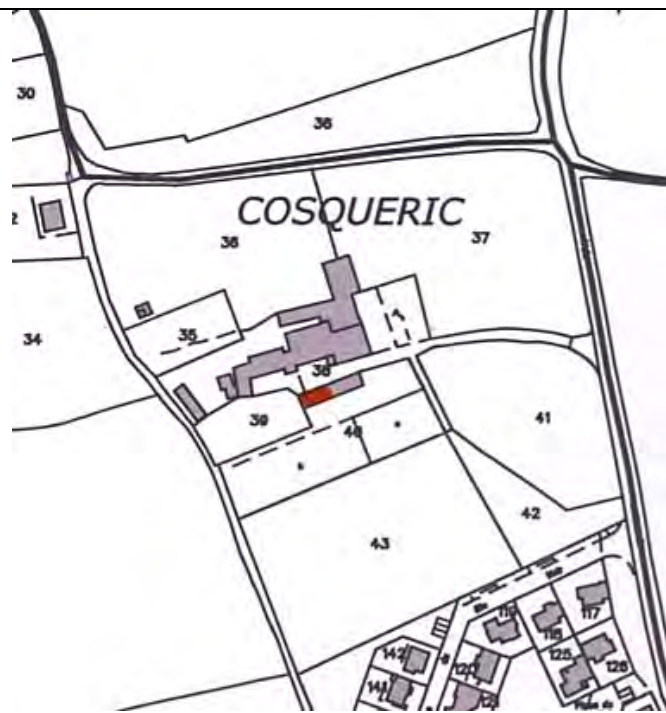
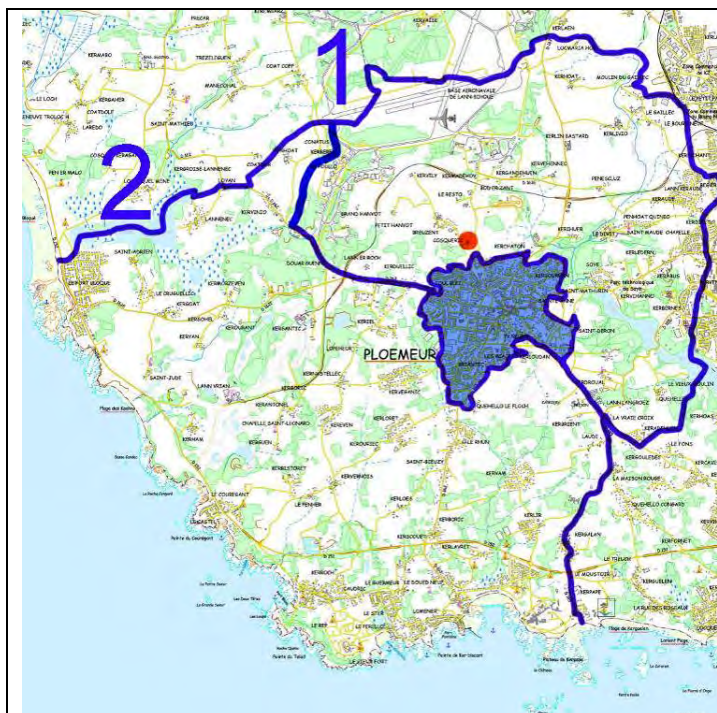


Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation	Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions. => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

COSQUERIC

Parcelle n° CE 39

Référence (Plan 01/05/05)
2a



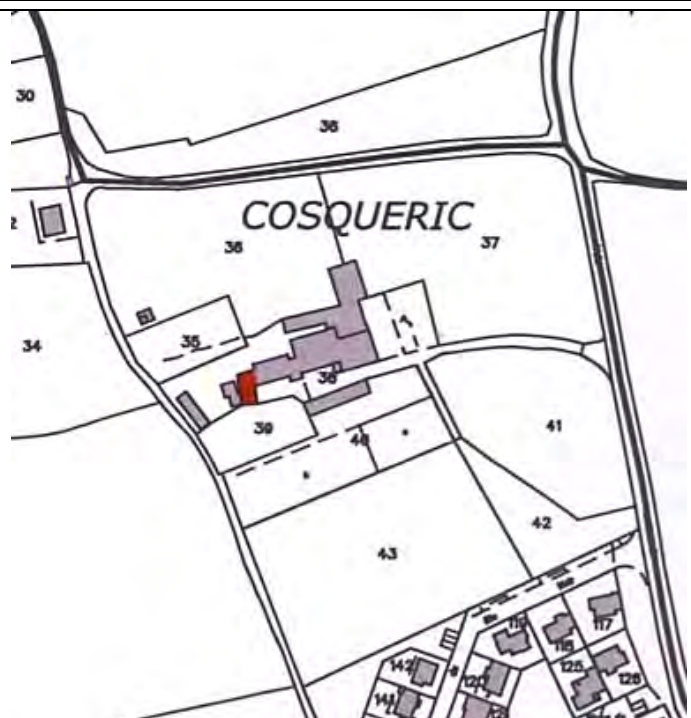
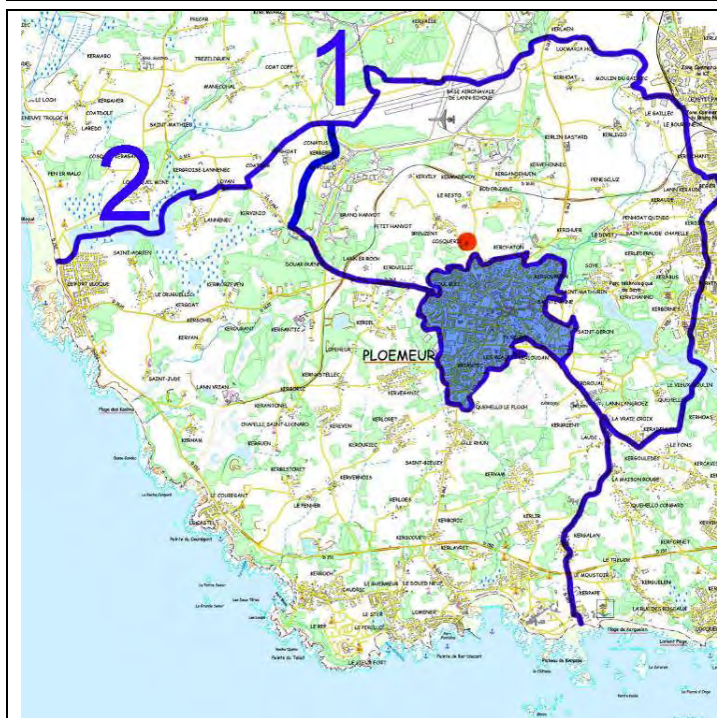
Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations entretenus avec soin. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

COSQUERIC

Parcelle n° CE 39

Référence (Plan 01/05/05)

2b

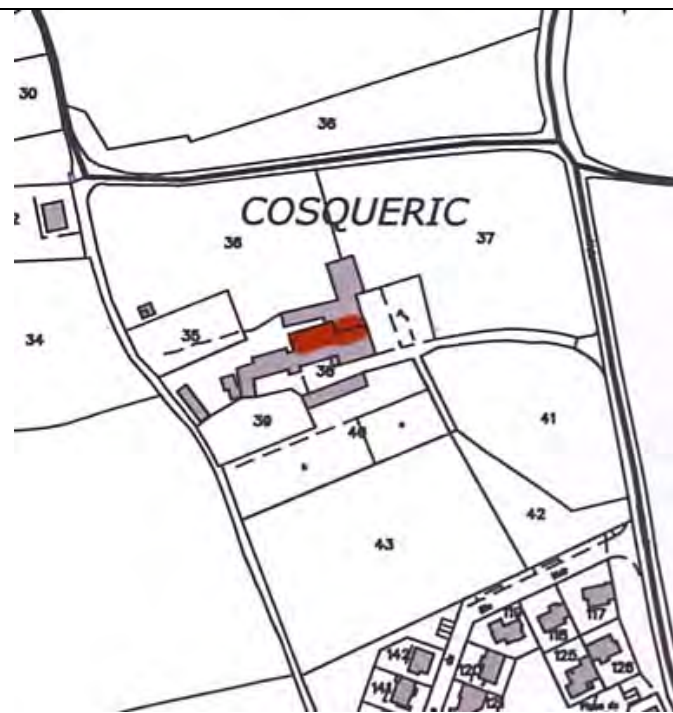
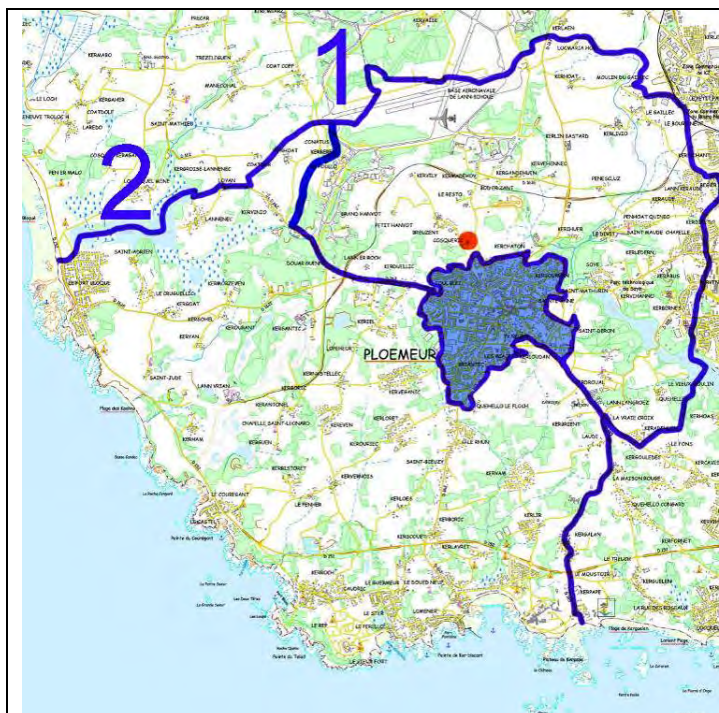


Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations entretenus avec soin. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

COSQUERIC

Parcelle n° CE 39

Référence (Plan 01/05/05)
2c



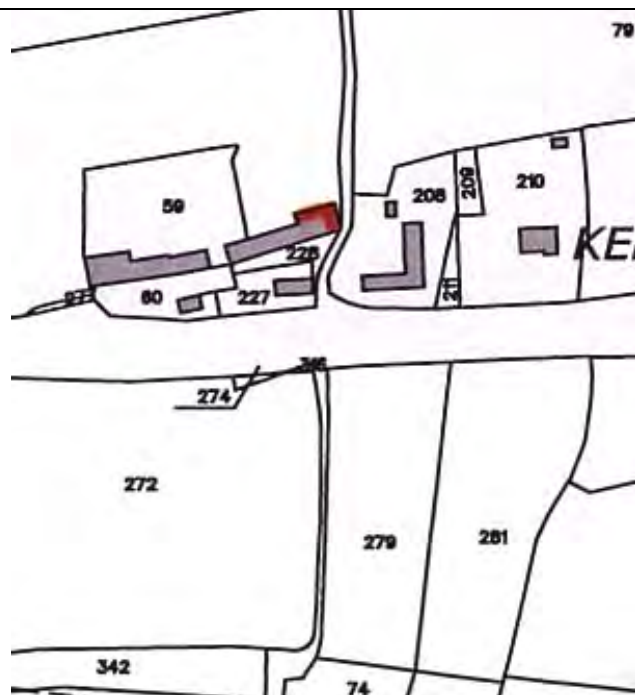
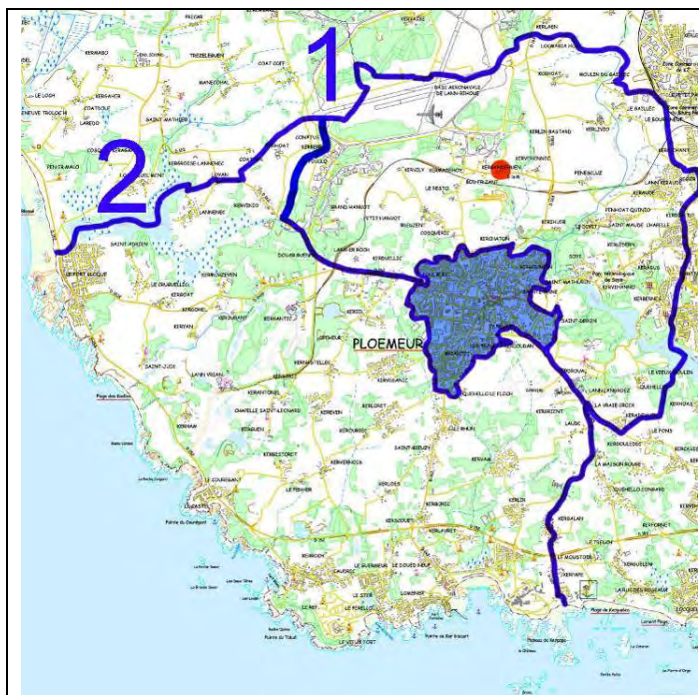
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations entretenus avec soin. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

KERGANDEHUEN

Parcelle n° AP 228

Référence (Plan 01/05/05)

3a



Type de bâtiment

A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation

Contexte urbain

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué de longères tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitation.

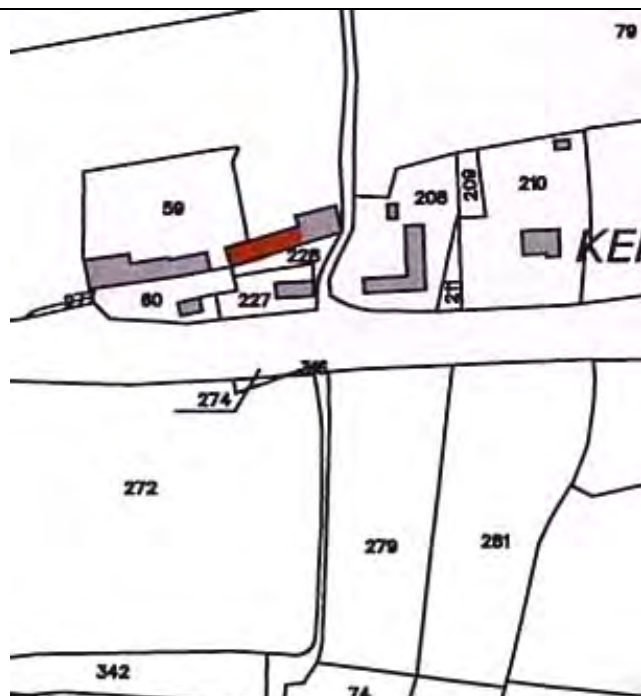
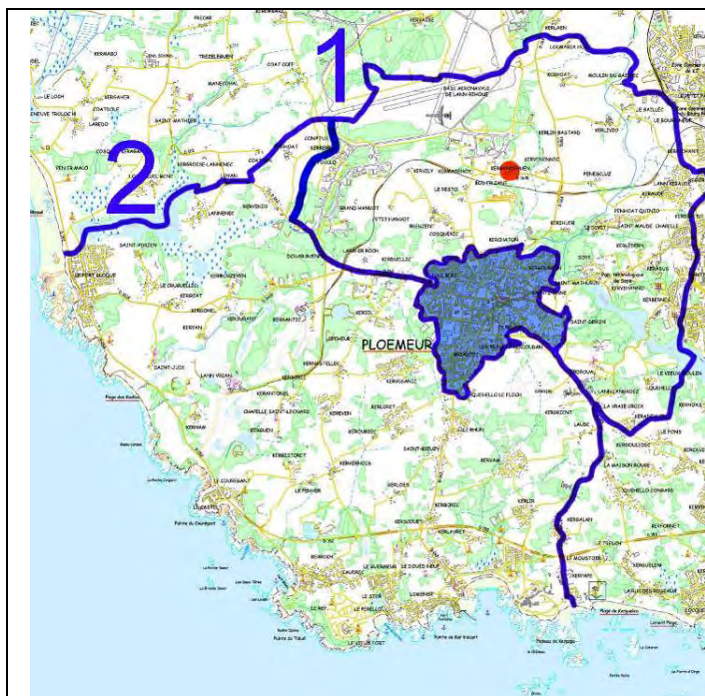
=> Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

KERGANDEHUEN

Parcelle n° AP 228

Référence (Plan 01/05/05)

3b



Type de bâtiment

A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation

Contexte urbain

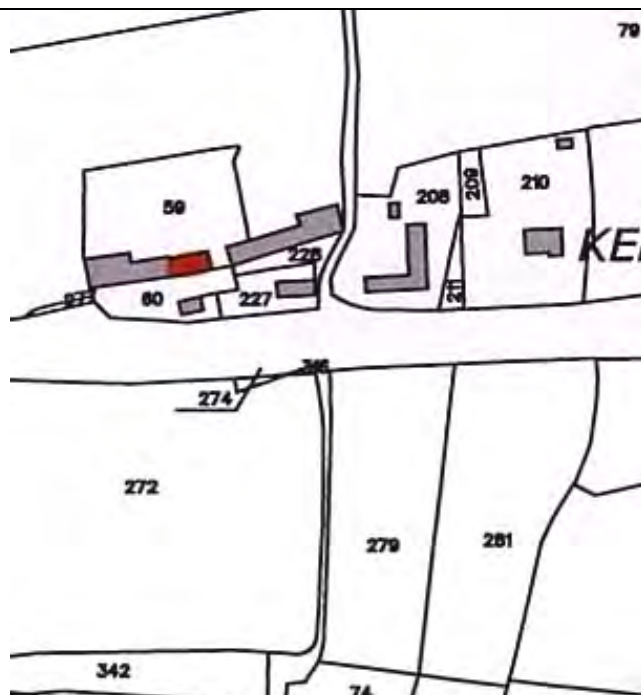
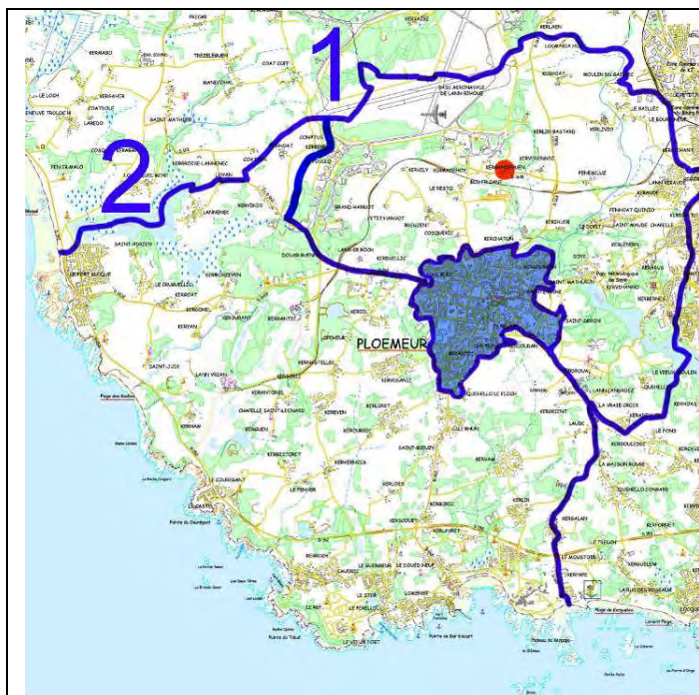
Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué de longères tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitation.
=> Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

KERGANDEHUEN

Parcelle n° AP 59

Référence (Plan 01/05/05)

3c



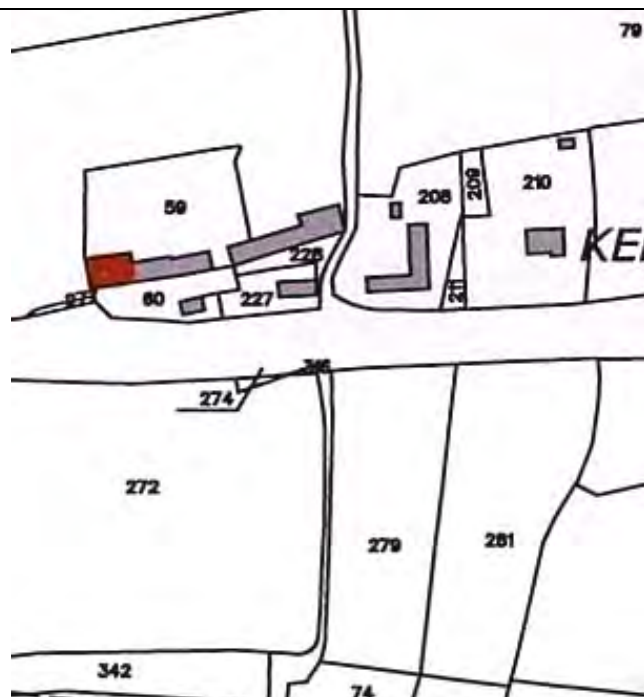
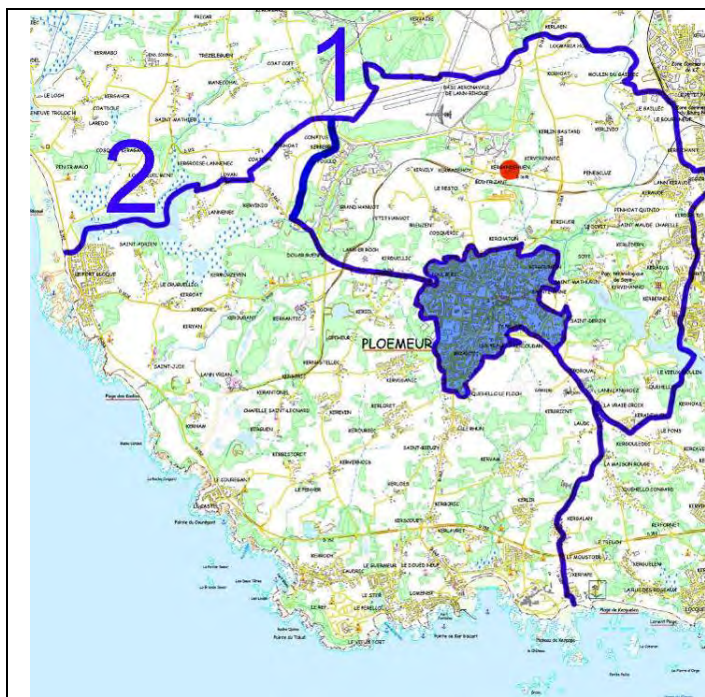
Type de bâtiment	Contexte urbain
D – Ruine	Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué de longères tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

KERGANDEHUEN

Parcelle n° AP 59

Référence (Plan 01/05/05)

3d



Type de bâtiment

A – Bâtiment d'exploitation
accolé à une habitation

Contexte urbain

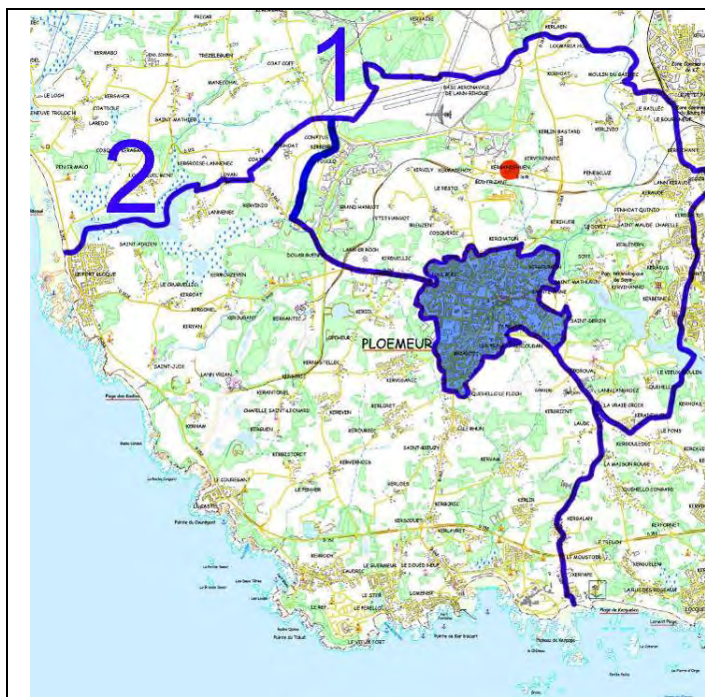
Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué de longères tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitation.
=> Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

KERGANDEHUEN

Parcelle n° AP 60

Référence (Plan 01/05/05)

3e



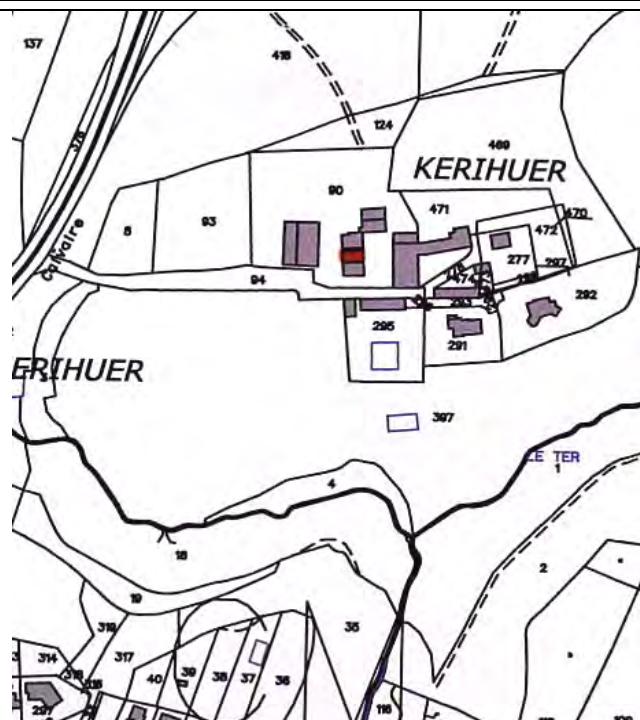
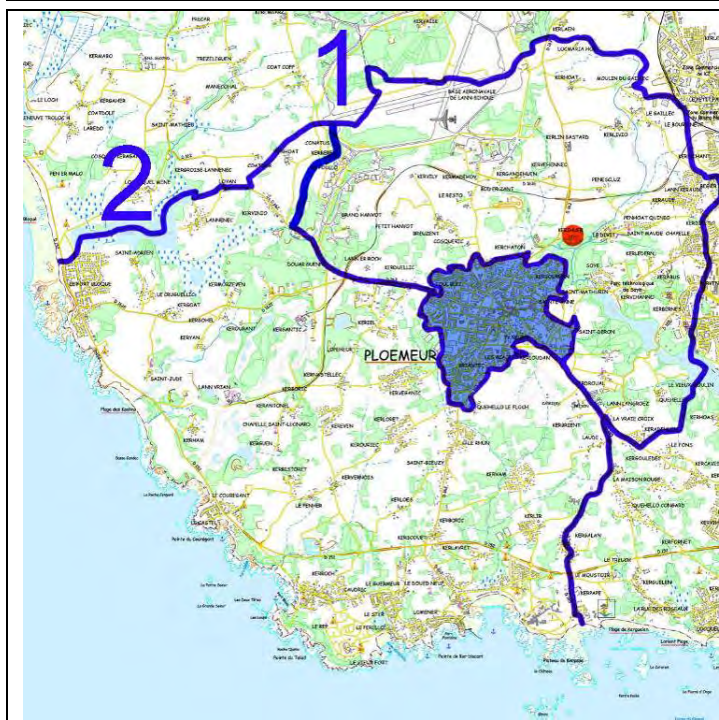
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué de longères tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

KERIHUER

Parcelle n° AT 90

Référence (Plan 01/05/05)

4a



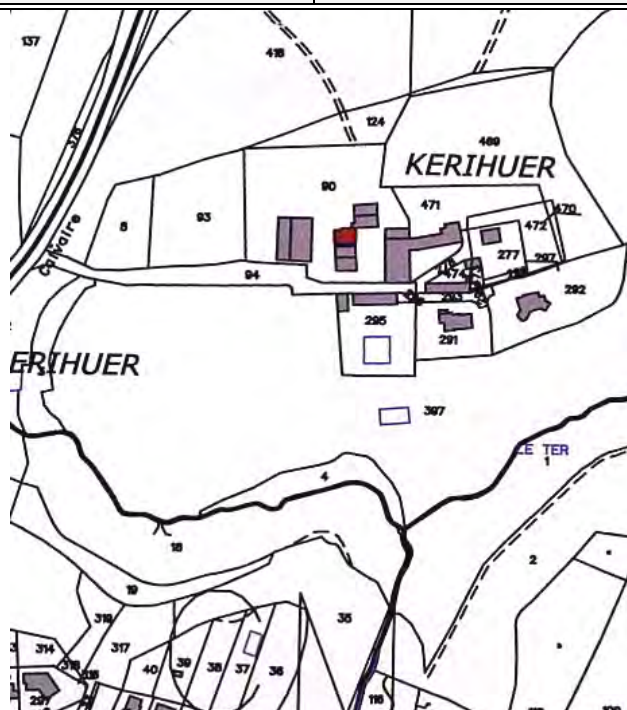
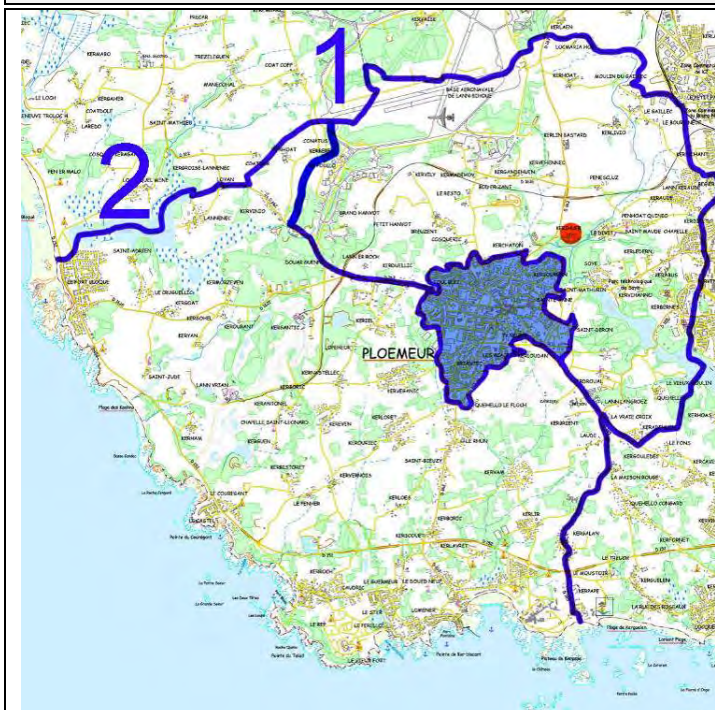
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural de qualité, constitué d'un manoir du XIV siècle, d'un corps de ferme du XVI siècle, de longères et de hangars. Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments plus récents de type pavillonnaire ainsi qu'un bâtiments agricoles volumineux Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions : => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERIHUER

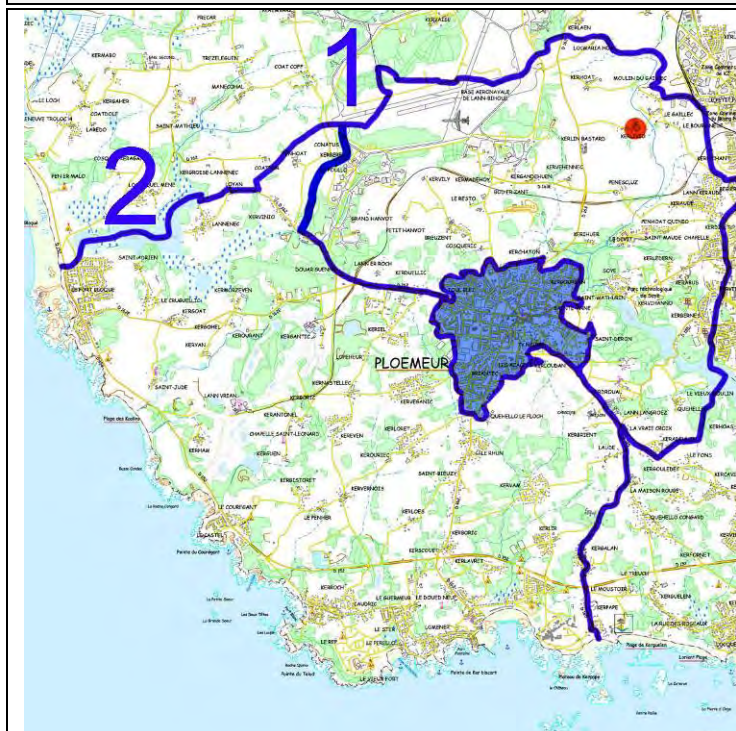
Parcelle n° AT 90

Référence (Plan 01/05/05)

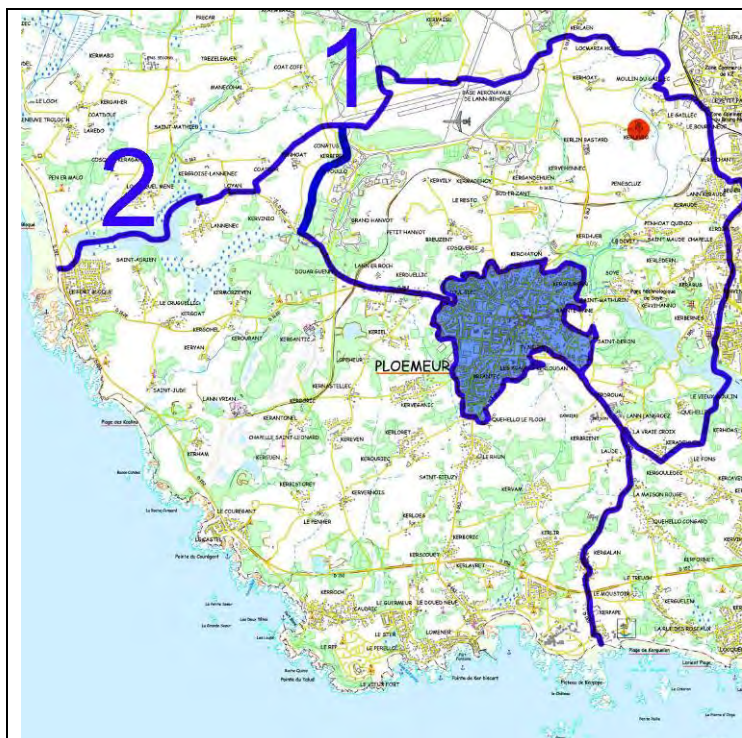
4b



Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural de qualité, constitué d'un manoir du XIV siècle, d'un corps de ferme du XVI siècle, de longères et de hangars. Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments plus récents de type pavillonnaire ainsi qu'un bâtiments agricoles volumineux Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions : => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



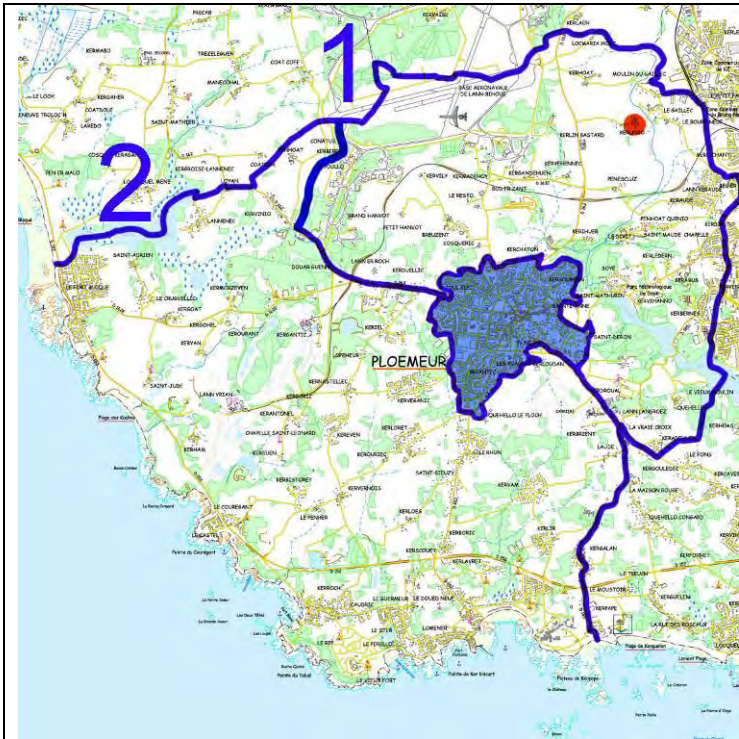
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments d'exploitation en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Les bâtiments agricoles, très volumineux, ont un fort impact sur le paysage. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments d'exploitation en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Les bâtiments agricoles, très volumineux, ont un fort impact sur le paysage. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments d'exploitation en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Les bâtiments agricoles, très volumineux, ont un fort impact sur le paysage. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



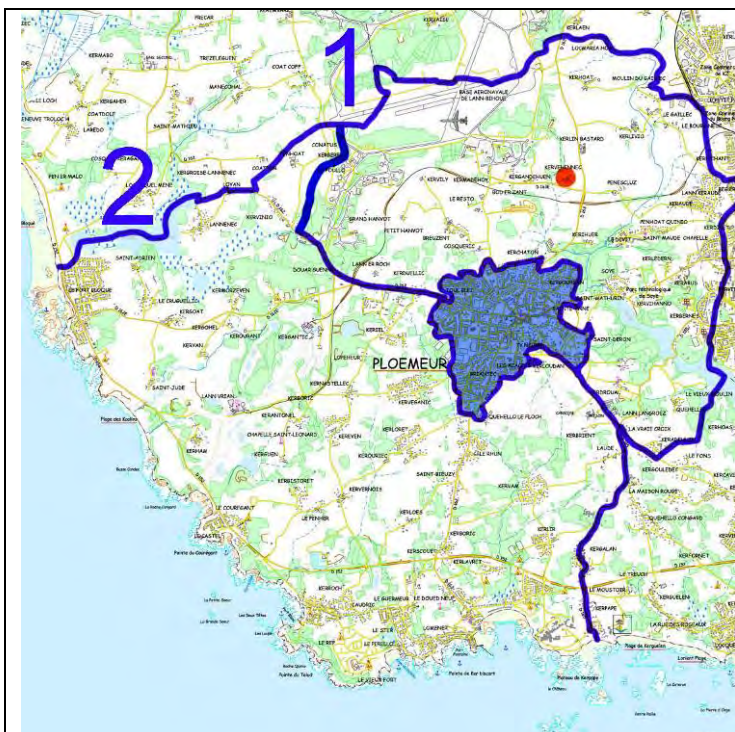
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments d'exploitation en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Les bâtiments agricoles, très volumineux, ont un fort impact sur le paysage. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERVEHENNEC

Parcelle n° AT 118

Référence (Plan 01/05/05)

6a

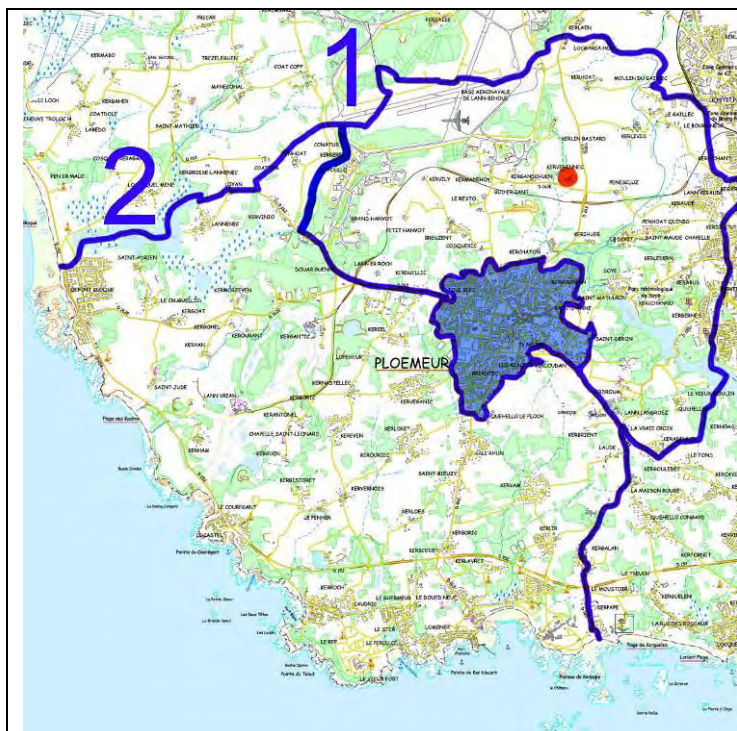


Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué de longères orientées plein Sud et de bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments agricoles volumineux ayant un fort impact sur le paysage, notamment dans ce secteur de champs ouverts. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERVEHENNEC

Parcelle n° AT 118

Référence (Plan 01/05/05)
6b



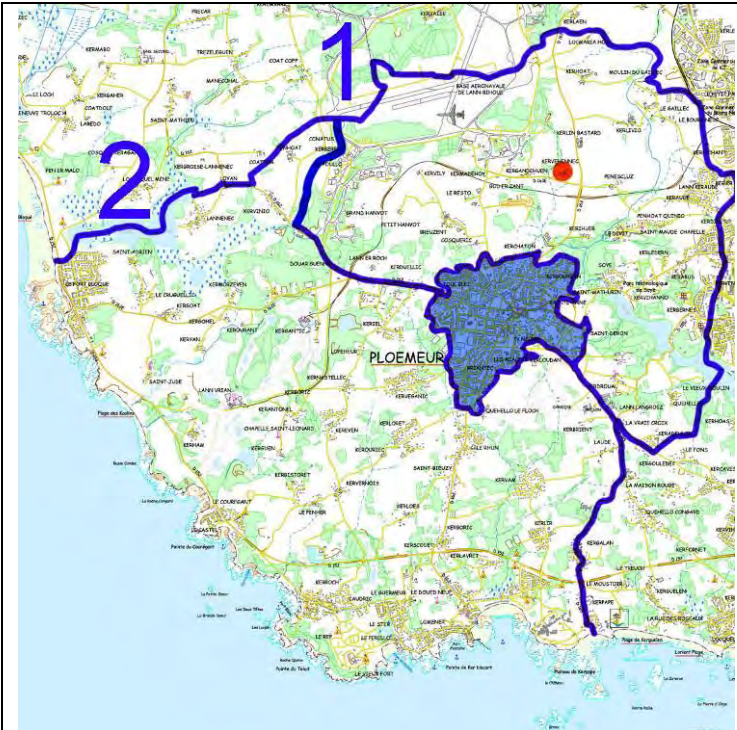
Type de bâtiment	Contexte urbain
B – Habitat ancien utilisé aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué de longères orientées plein Sud et de bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments agricoles volumineux ayant un fort impact sur le paysage, notamment dans ce secteur de champs ouverts. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERVEHENNEC

Parcelle n° AT 118

Référence (Plan 01/05/05)
6c

6c

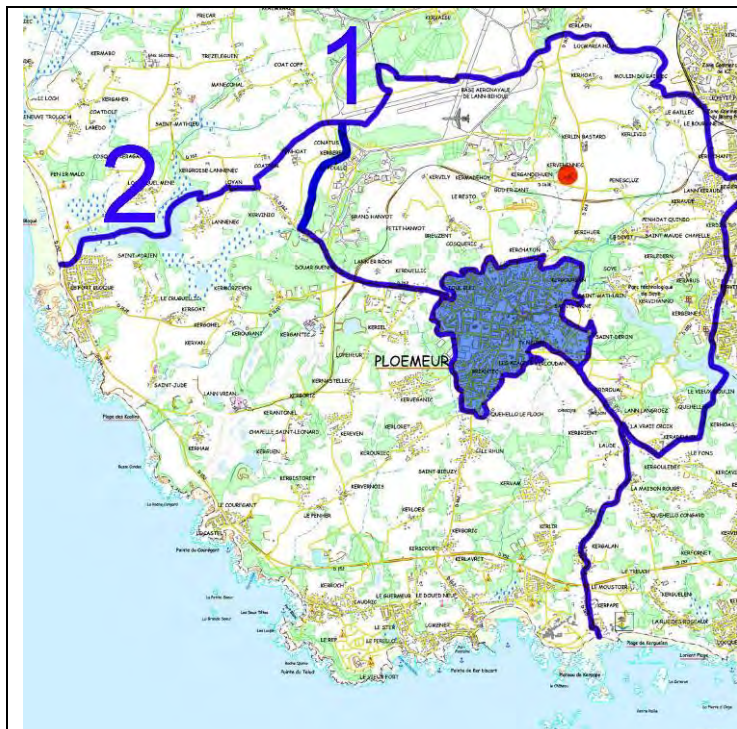


Type de bâtiment	Contexte urbain
B – Habitat ancien utilisé aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué de longères orientées plein Sud et de bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments agricoles volumineux ayant un fort impact sur le paysage, notamment dans ce secteur de champs ouverts. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERVEHENNEC

Parcelle n° AT 118

Référence (Plan 01/05/05)
6d



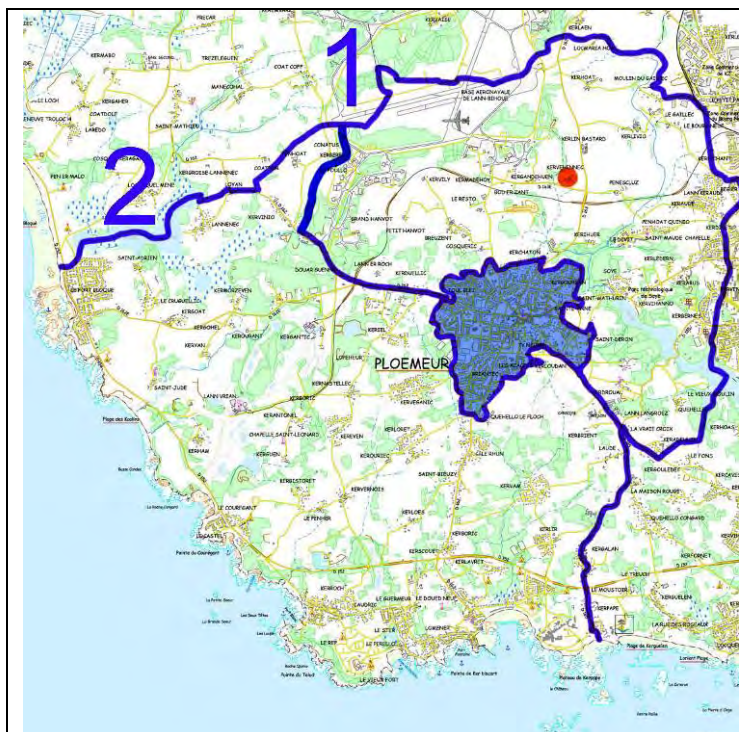
Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué de longères orientées plein Sud et de bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments agricoles volumineux ayant un fort impact sur le paysage, notamment dans ce secteur de champs ouverts. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERVEHENNEC

Parcelle n° AT 117

Référence (Plan 01/05/05)

6e



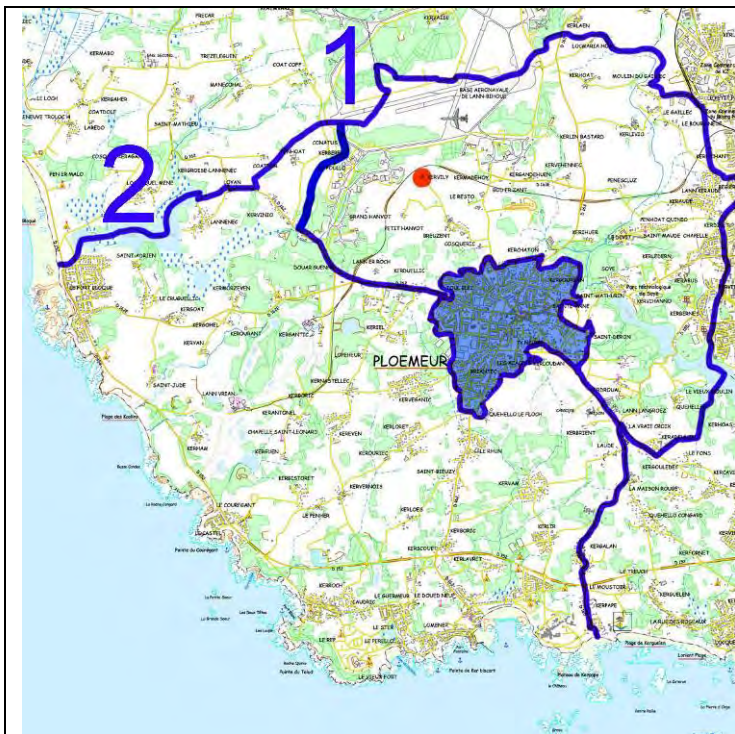
Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué de longères orientées plein Sud et de bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments agricoles volumineux ayant un fort impact sur le paysage, notamment dans ce secteur de champs ouverts. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERVILY

Parcelle n° AI 53

Référence (Plan 01/05/05)

7a

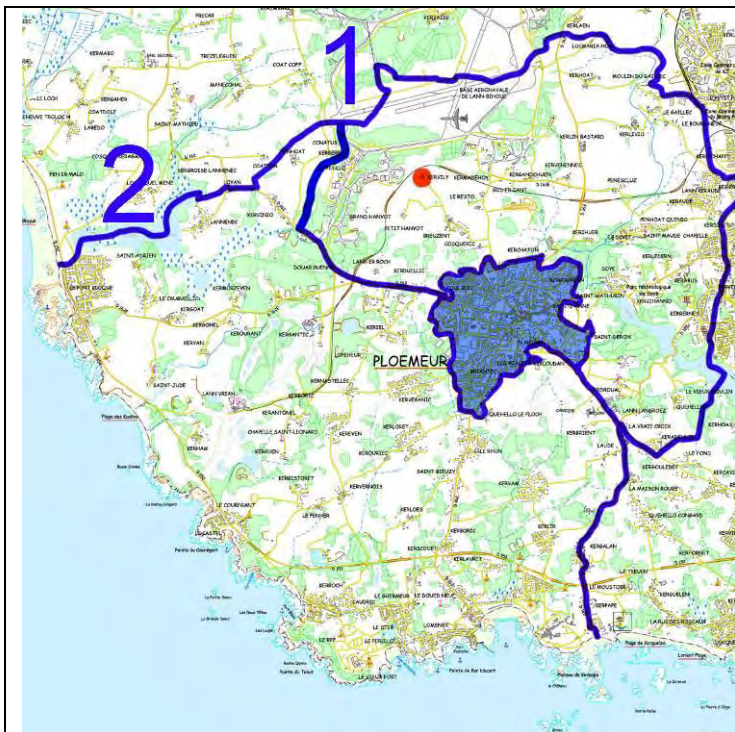


Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. Ensemble architectural cohérent et de qualité restauré avec soin, constitué de bâtiments du XVII / XVIII siècle disposés en deux bandes parallèles successives tournées vers le Sud. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

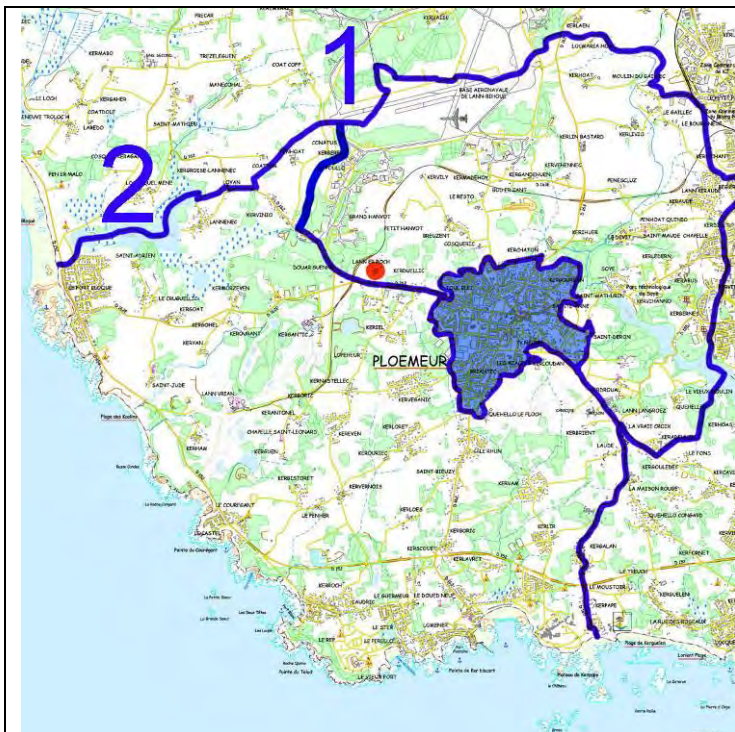
KERVILY

Parcelle n° AI 193

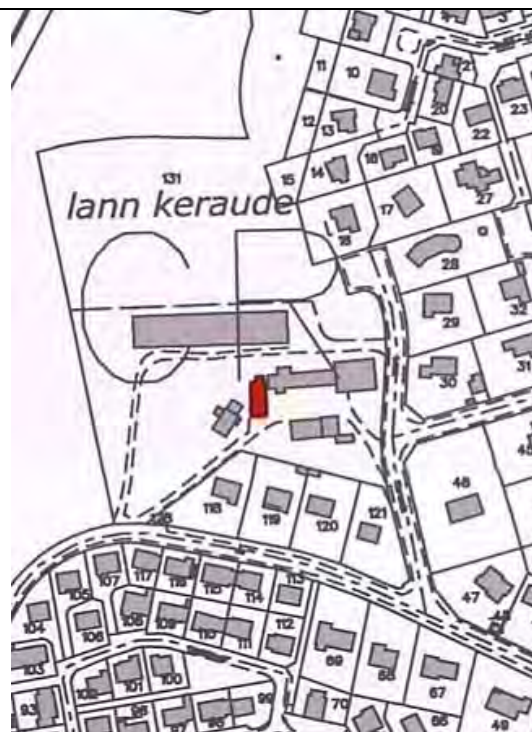
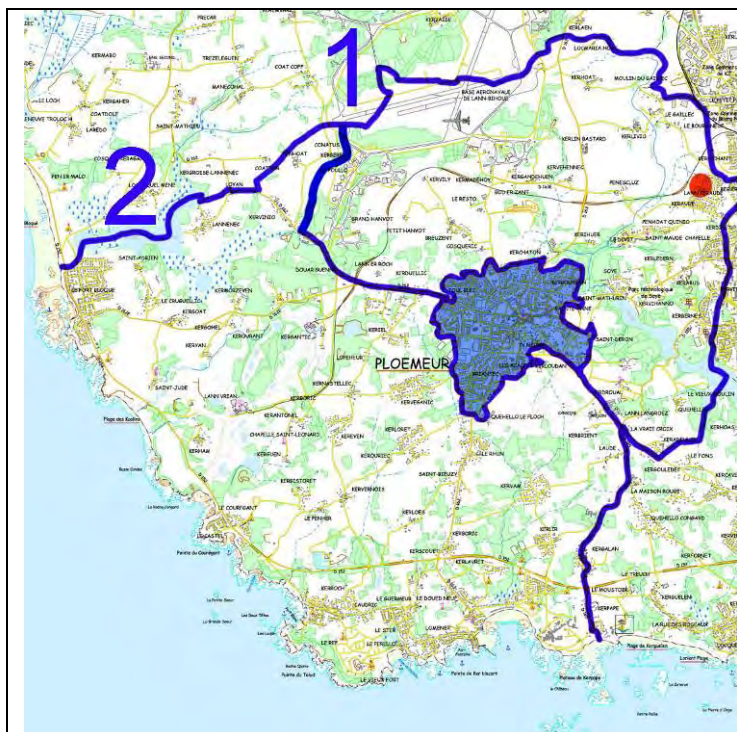
Référence (Plan 01/05/05)
7b



Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. Ensemble architectural cohérent et de qualité restauré avec soin, constitué de bâtiments du XVII / XVIII siècle disposés en deux bandes parallèles successives tournées vers le Sud. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)



Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité constitué d'une longère et de plusieurs bâtiments d'exploitation. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) Un bâtiment agricole volumineux s'est greffé aux bâtiments d'origine, en rupture avec le caractère traditionnel. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



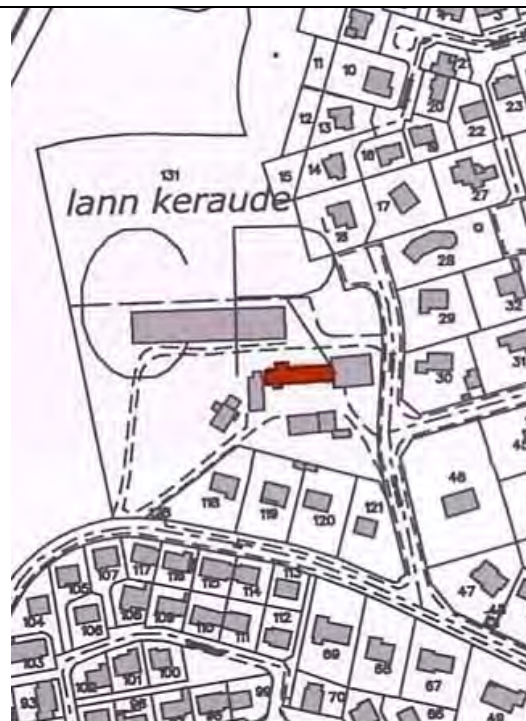
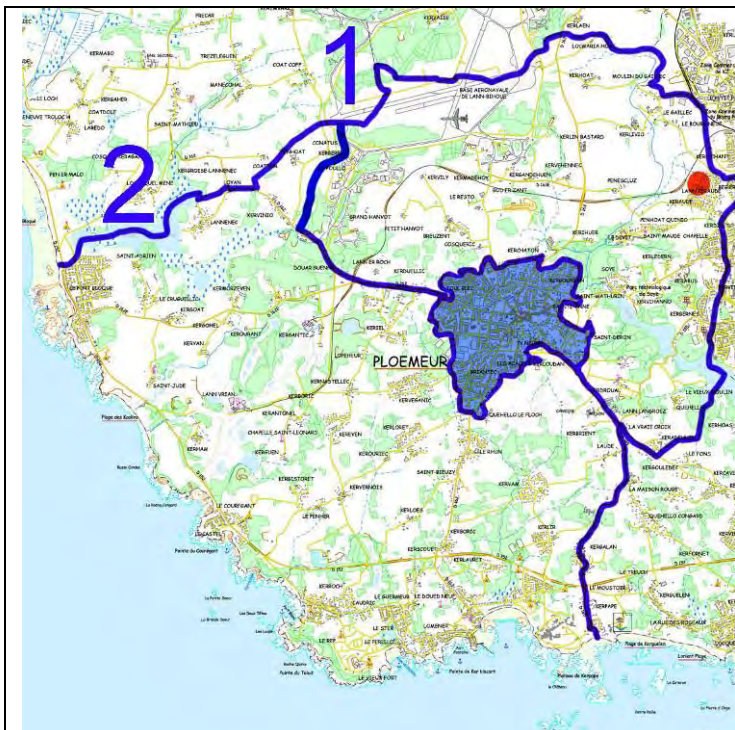
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural de qualité peu à peu enclavé dans un quartier pavillonnaire. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

LANN KERAUDE

Parcelle n° CR 131

Référence (Plan 01/05/05)

9b



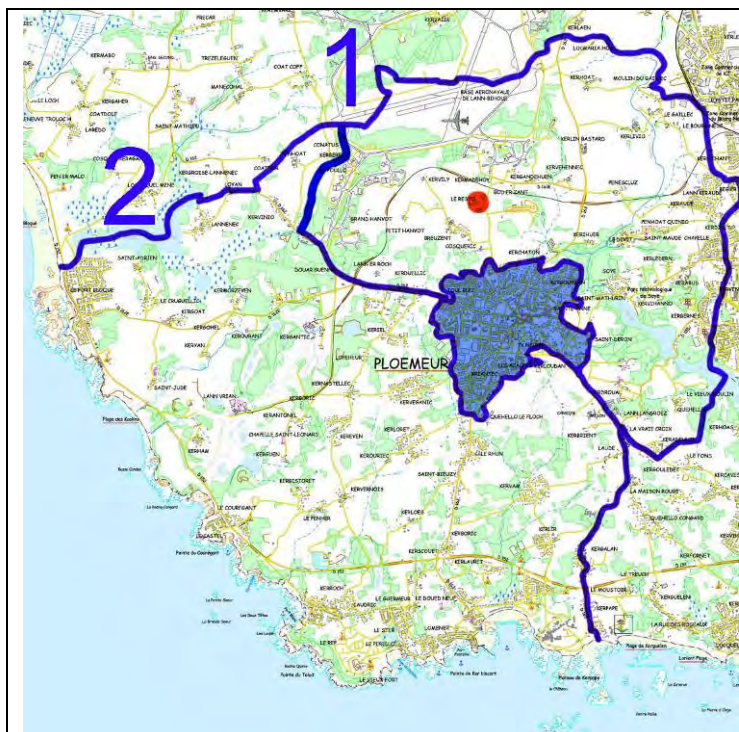
Type de bâtiment	Contexte urbain
B – Habitat ancien utilisé aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation	Ensemble architectural de qualité peu à peu enclavé dans un quartier pavillonnaire. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

LE RESTO

Parcelle n° AK 96

Référence (Plan 01/05/05)

10a



Type de bâtiment

C – Bâtiment d'exploitation
perpendiculaire à l'habitation

Contexte urbain

Hameau caractérisé par la présence de bâtiments agricoles, très volumineux, ayant un fort impact sur le paysage.

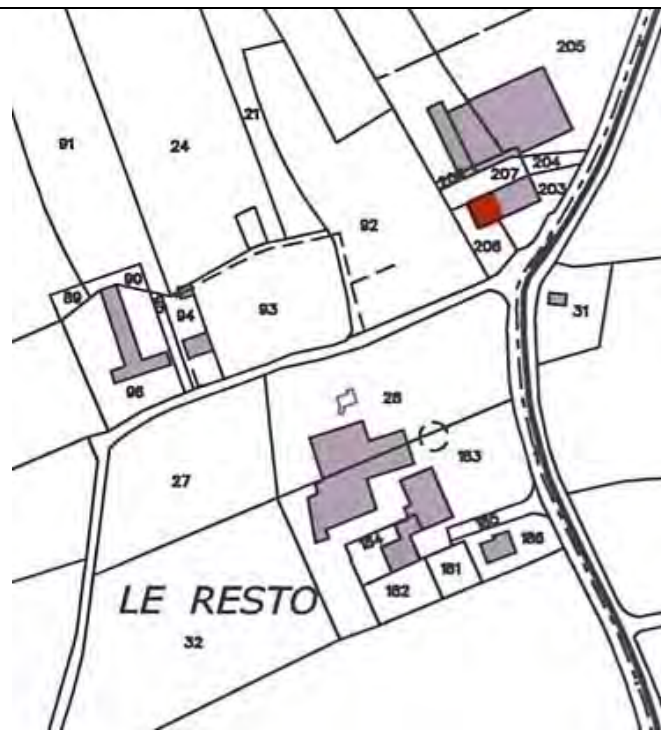
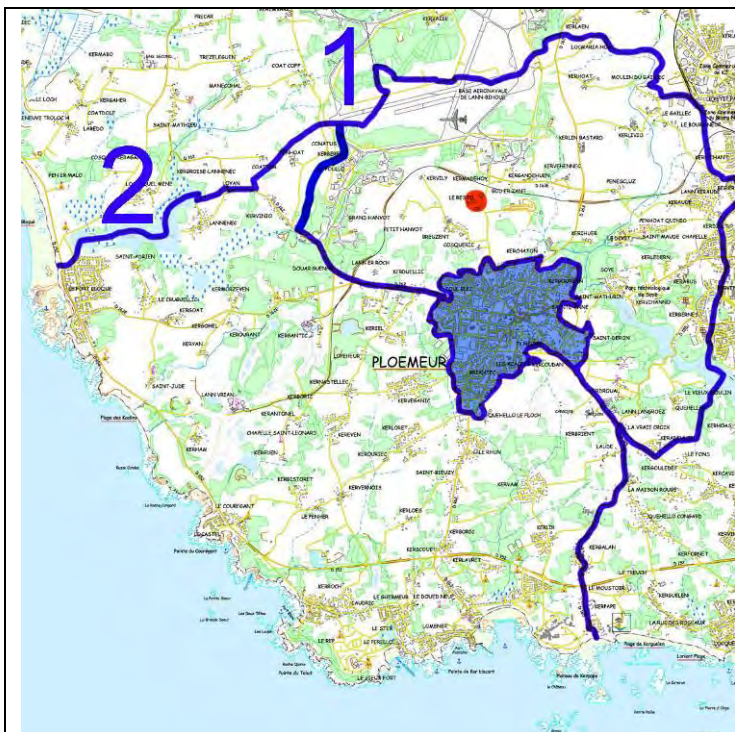
=> Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

LE RESTO

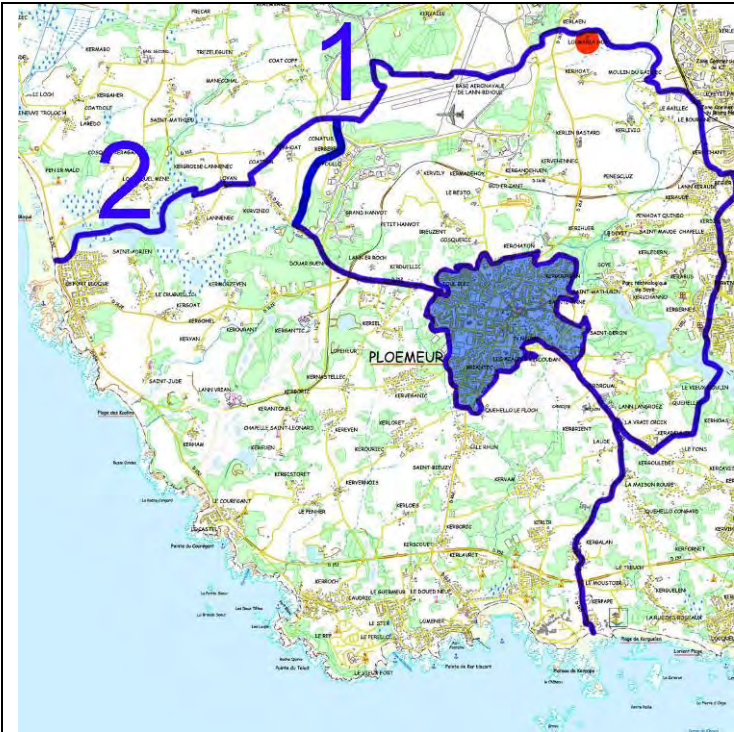
Parcelle n° AK 206

Référence (Plan 01/05/05)

10b



Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Ensemble architectural cohérent. Hameau caractérisé par la présence de bâtiments agricoles, très volumineux, ayant un fort impact sur le paysage. => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



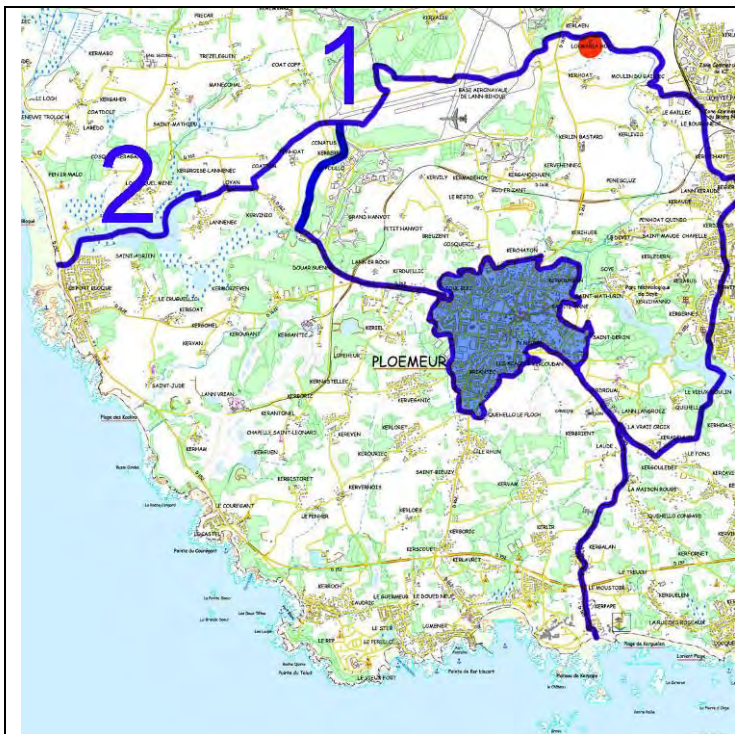
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural cohérent situé dans un secteur de champ ouvert, à l'extrémité de la piste de Lann Bihoué Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. => Veiller à l'harmonie de l'environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

LOCMARIA HOAT

Parcelle n° AR 161

Référence (Plan 01/05/05)

11b



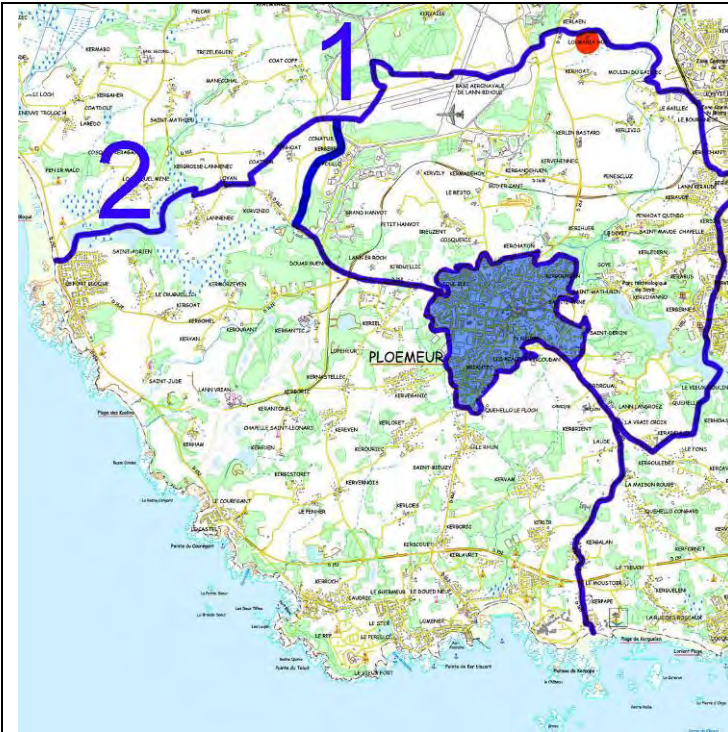
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural cohérent situé dans un secteur de champ ouvert, à l'extrémité de la piste de Lann Bihoué Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. => Veiller à l'harmonie de l'environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

LOCMARIA HOAT

Parcelle n° AR 161

Référence (Plan 01/05/05)

11c

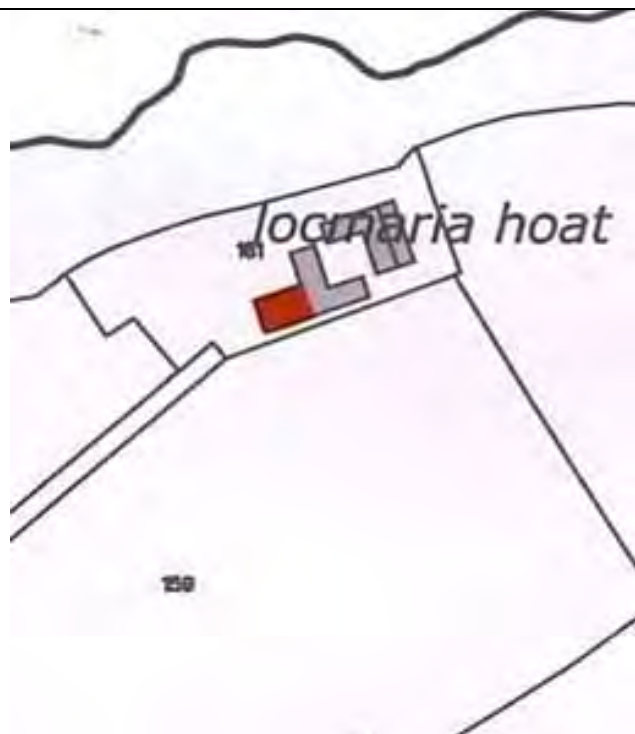
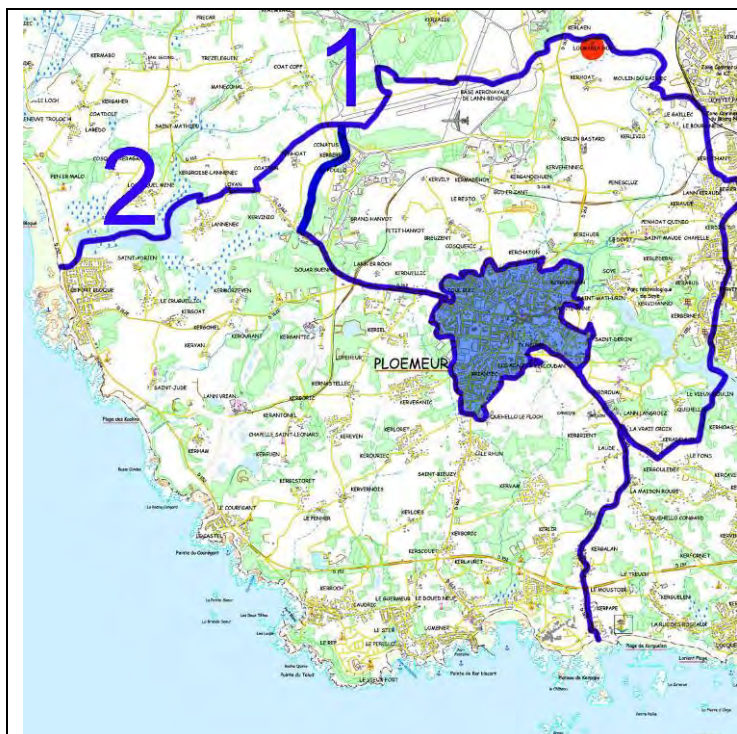


Type de bâtiment

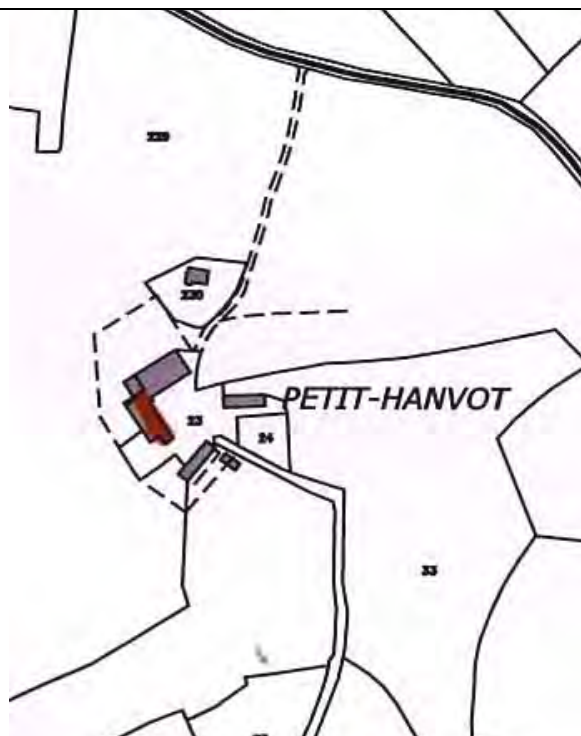
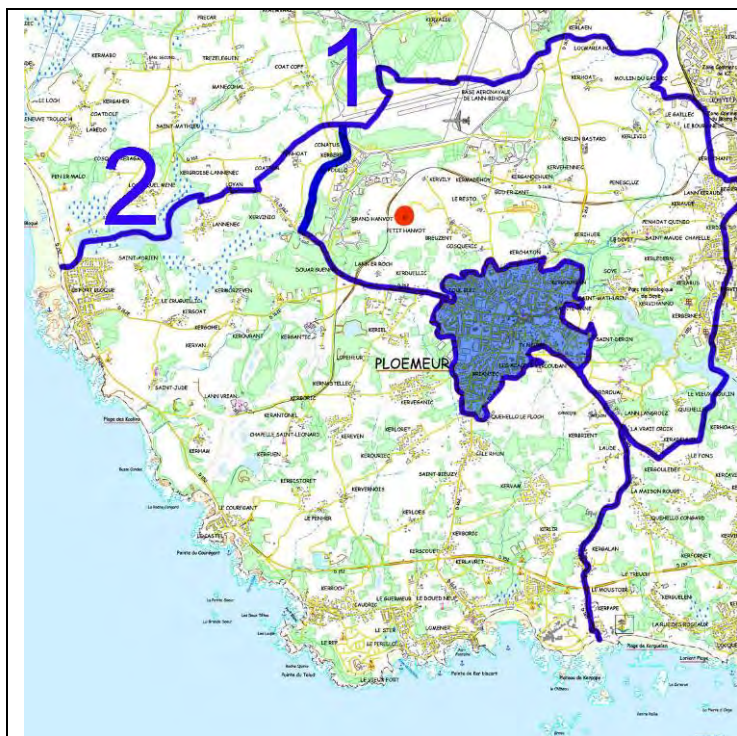
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Contexte urbain

Ensemble architectural cohérent situé dans un secteur de champ ouvert, à l'extrémité de la piste de Lann Bihoué
Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué.
=> Veiller à l'harmonie de l'environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)



Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble architectural cohérent situé dans un secteur de champ ouvert, à l'extrémité de la piste de Lann Bihoué Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. => Veiller à l'harmonie de l'environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)



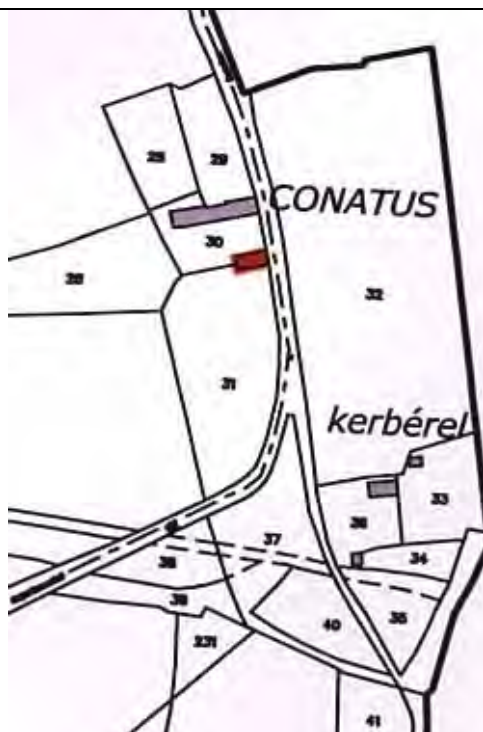
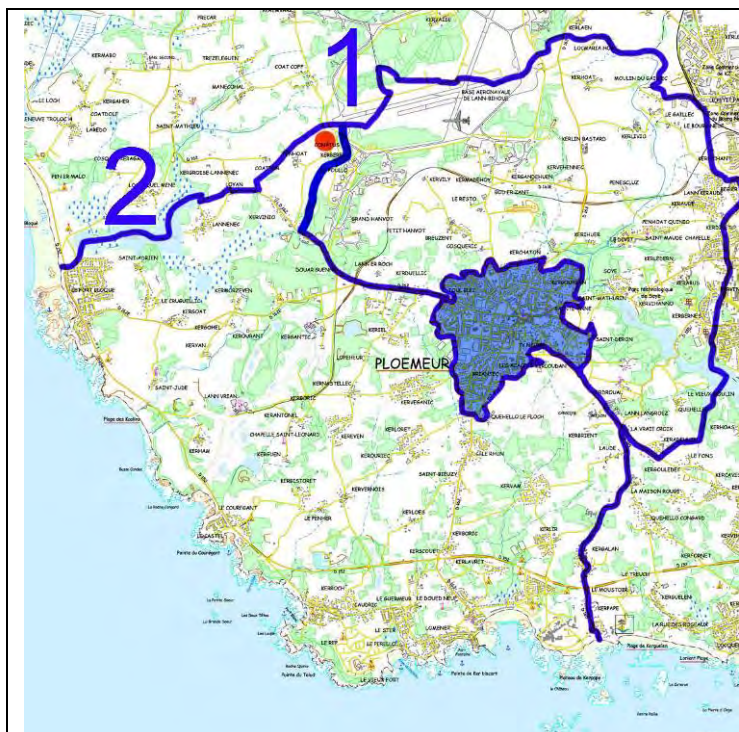
Type de bâtiment	Contexte urbain
B – Habitat ancien utilisé aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations. Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

CONATUS

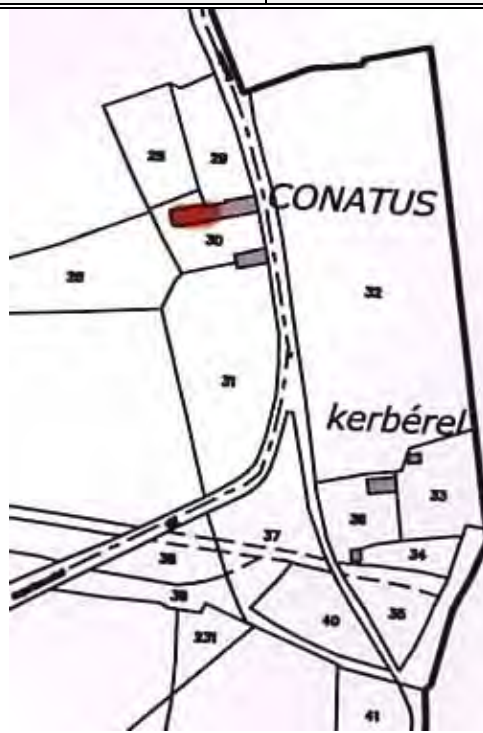
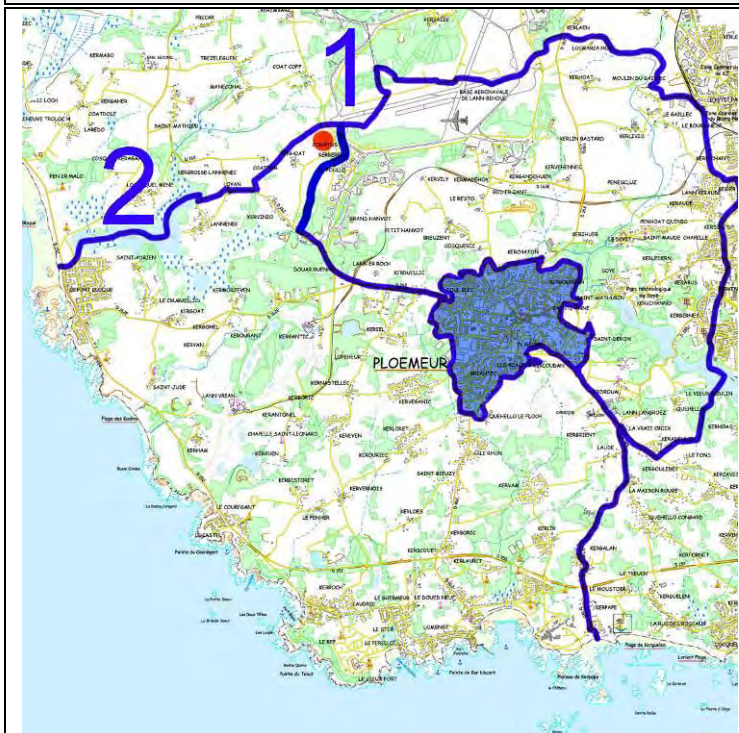
Parcelle n° AH 30

Référence (Plan 01/05/05)

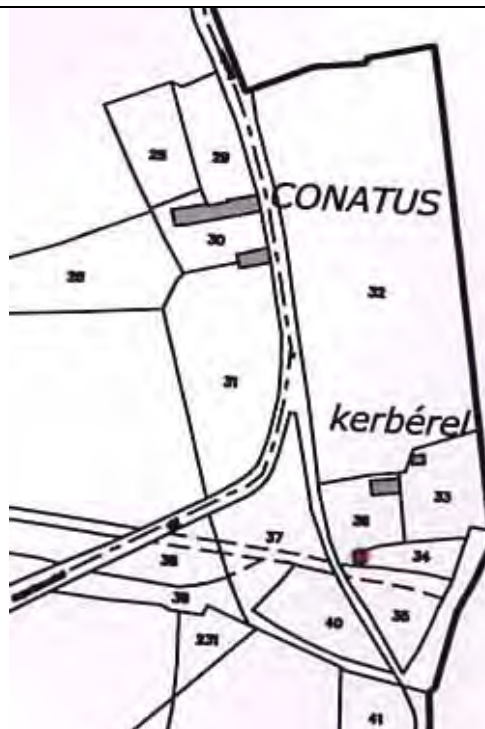
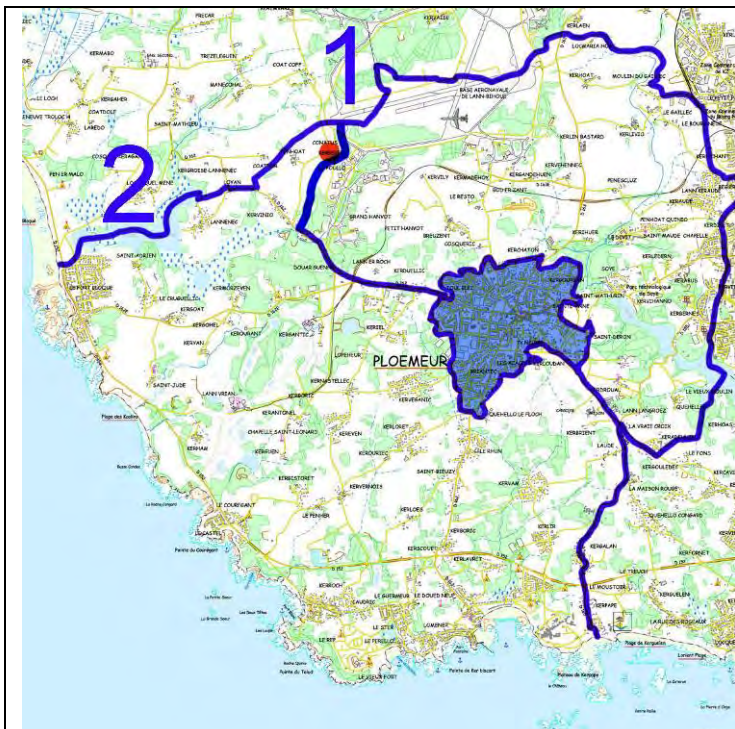
14a



Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. Ensemble de bâtiments anciens de qualité constitué d'une longue tournée vers le Sud et d'un hangar. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).



Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. Ensemble de bâtiments anciens de qualité constitué d'une longue tournée vers le Sud et d'un hangar. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).

**Type de bâtiment**

C – Bâtiment d'exploitation
disjoint de l'habitation

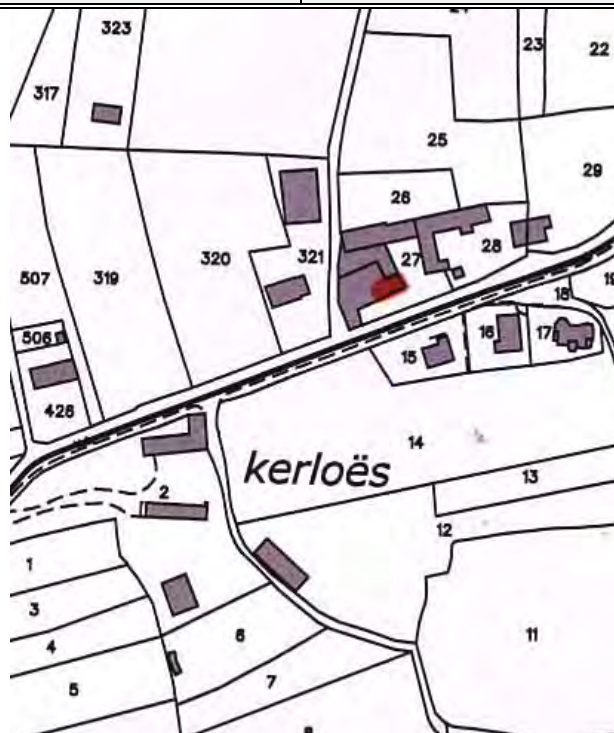
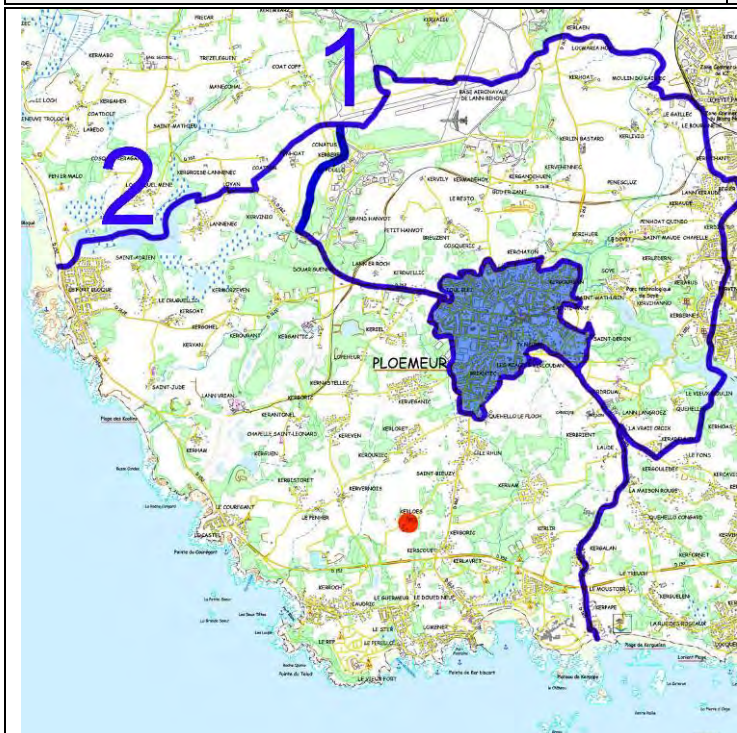
Contexte urbain

Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué.
Ensemble architectural cohérent et de qualité constitué d'une grange et d'une habitation récente en pierre
=> Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

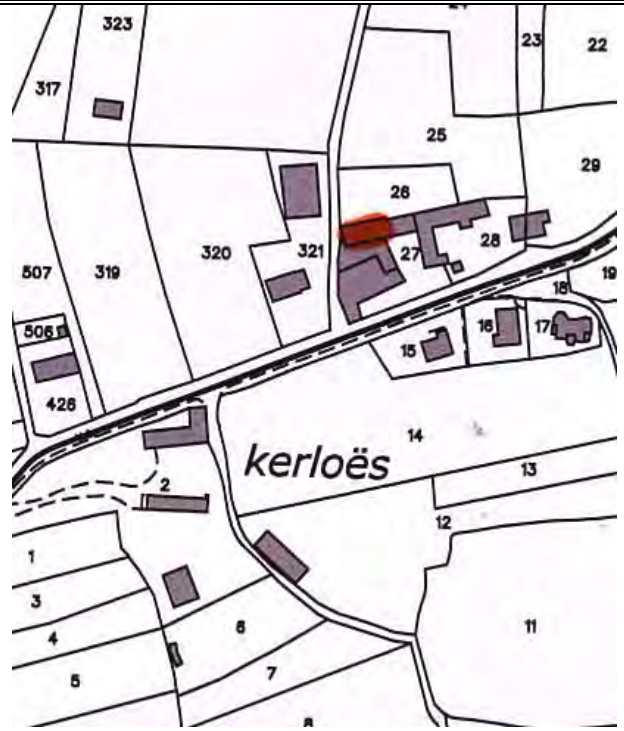
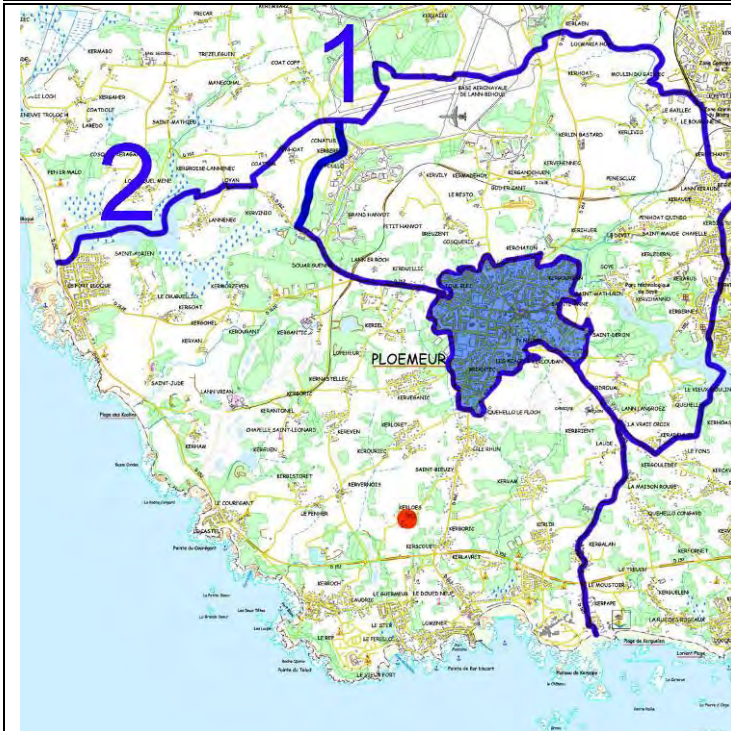
KERLOES

Parcelle n° BR 27

Référence (Plan 01/05/05)
16a



Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Ensemble de bâtiments anciens de qualité, orientés au Sud, constitué de longères et de plusieurs bâtiments d'exploitation. Aux bâtiments d'origine se sont greffés des bâtiments récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



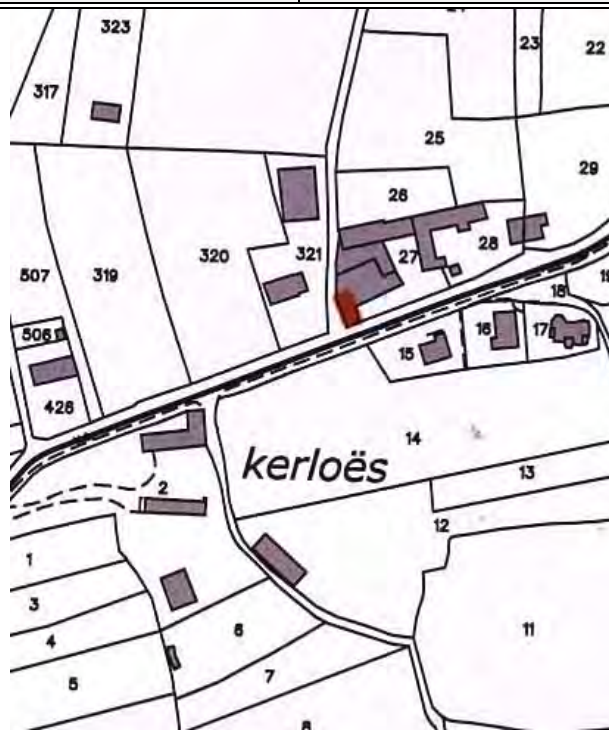
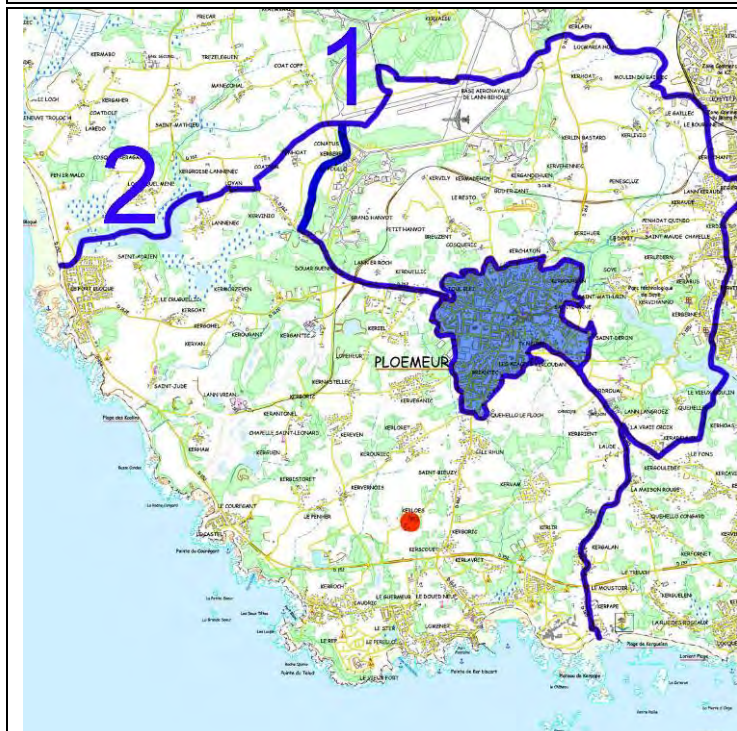
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Ensemble de bâtiments anciens de qualité, orientés au Sud, constitué de longères et de plusieurs bâtiments d'exploitation. Aux bâtiments d'origine se sont greffés des bâtiments récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERLOËS

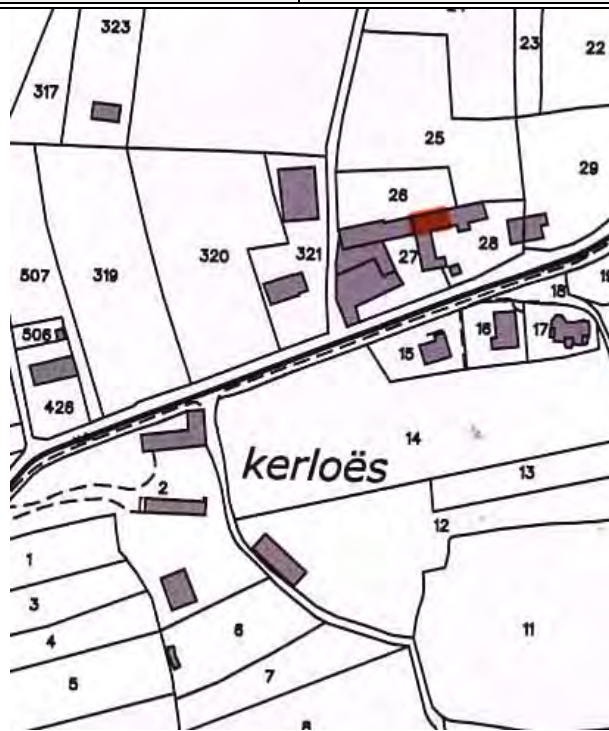
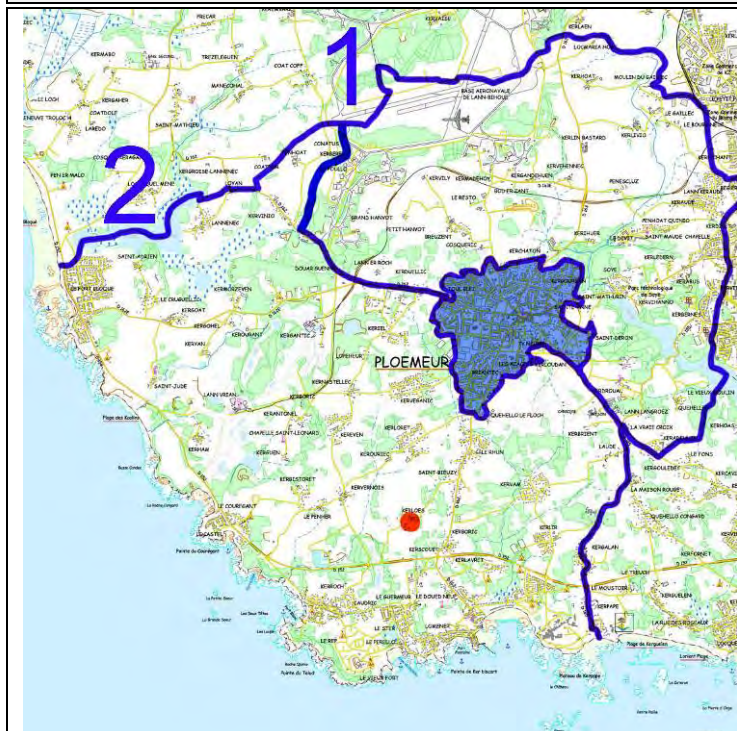
Parcelle n° BR 27

Référence (Plan 01/05/05)

16c



Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Ensemble de bâtiments anciens de qualité, orientés au Sud, constitué de longères et de plusieurs bâtiments d'exploitation. Aux bâtiments d'origine se sont greffés des bâtiments récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

**Type de bâtiment**

A – Bâtiment d'exploitation
accolé à une habitation

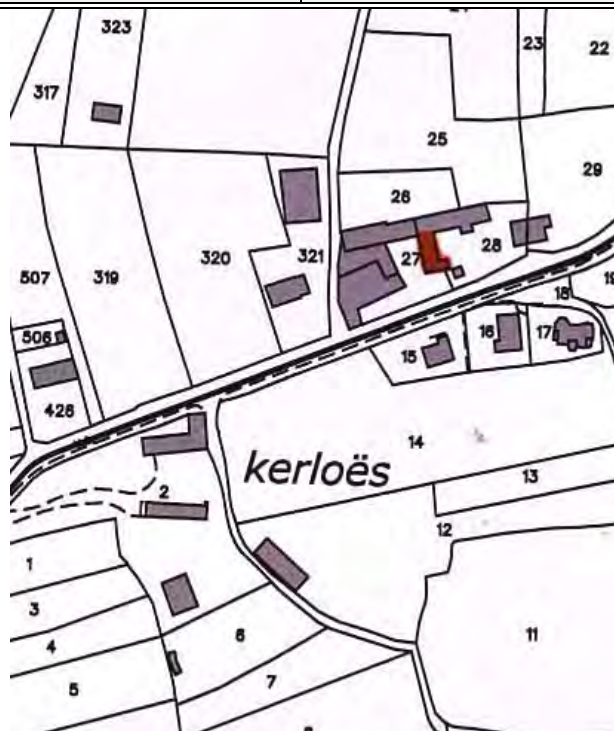
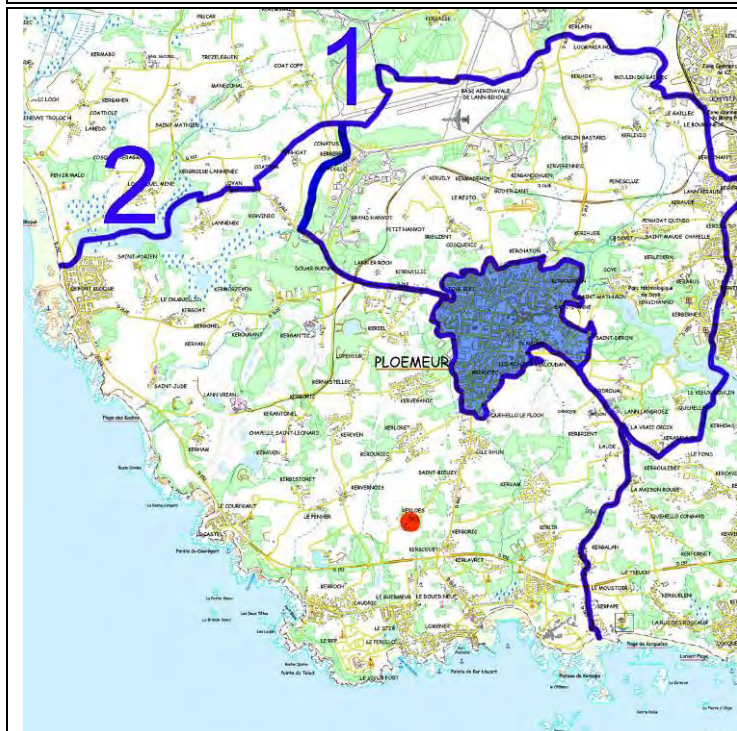
Contexte urbain

Ensemble de bâtiments anciens de qualité, orientés au Sud, constitué de longères et de plusieurs bâtiments d'exploitation. Aux bâtiments d'origine se sont greffés des bâtiments récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux.

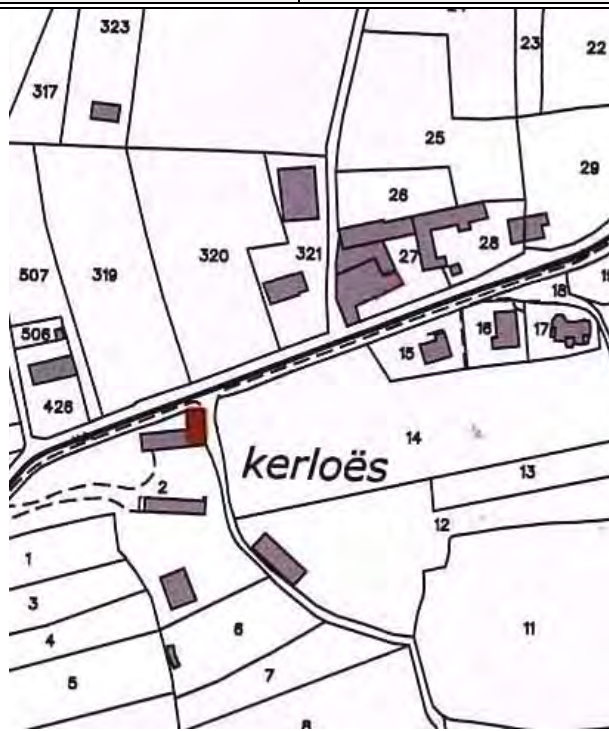
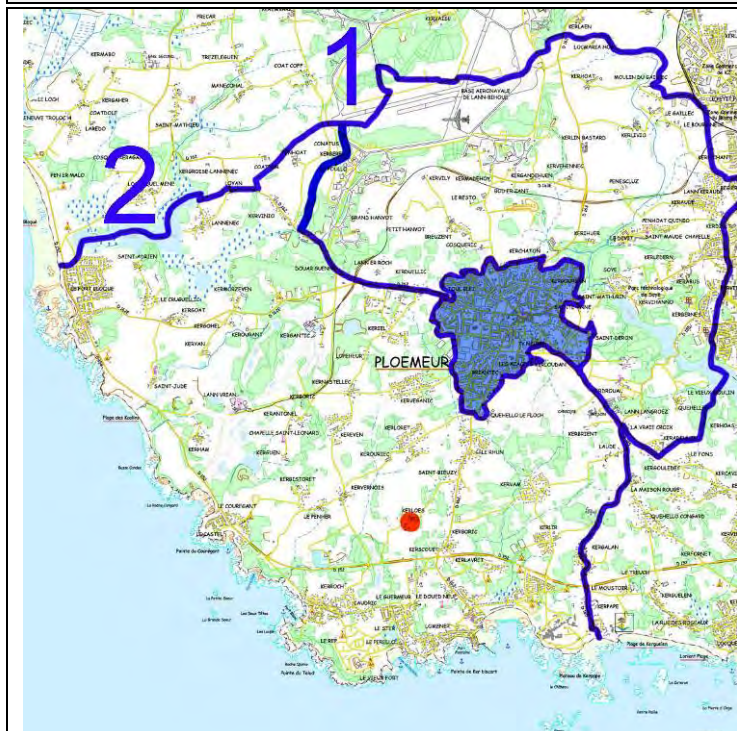
=> Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

=> Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...)

=> Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation	Ensemble de bâtiments anciens de qualité, orientés au Sud, constitué de longères et de plusieurs bâtiments d'exploitation. Aux bâtiments d'origine se sont greffés des bâtiments récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)



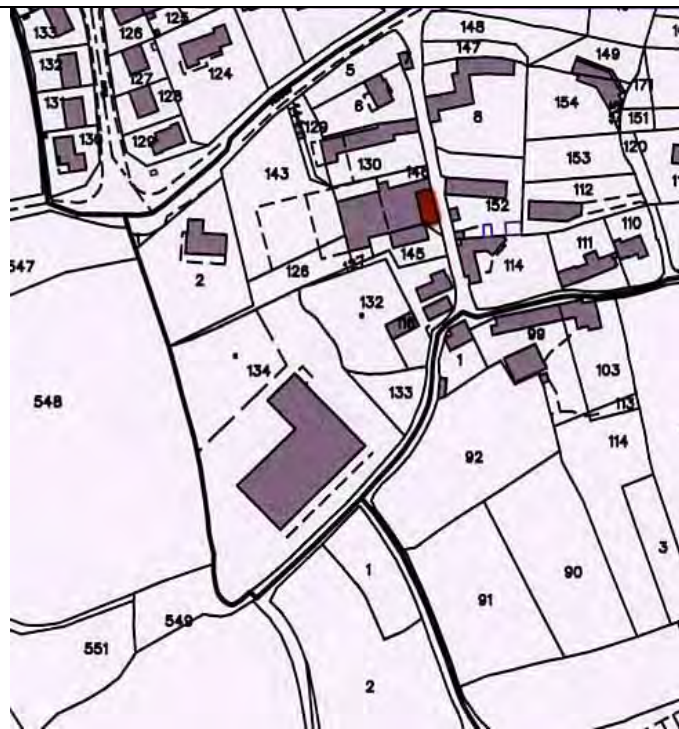
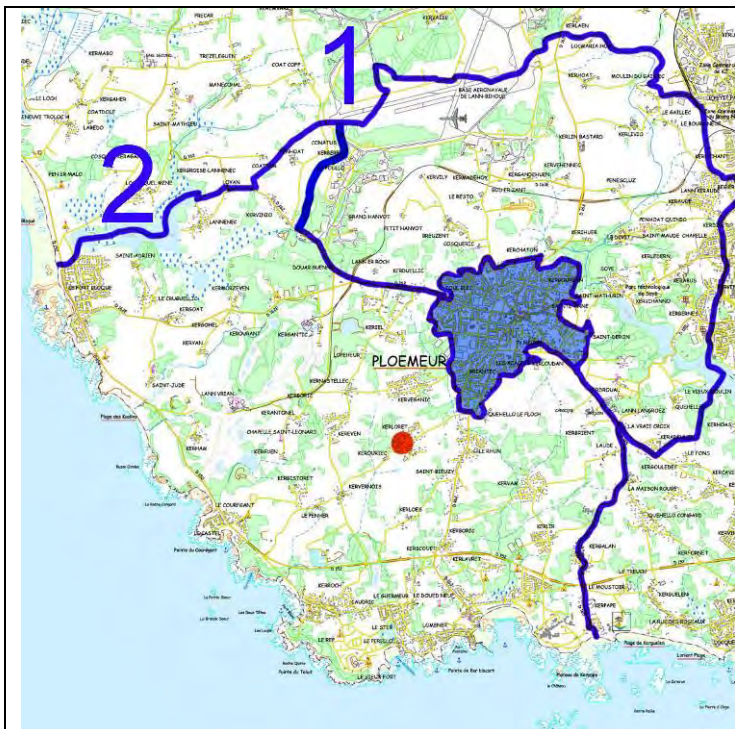
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation	Ensemble de bâtiments anciens de qualité, orientés au Sud, constitué longères et de plusieurs bâtiments d'exploitation. Aux bâtiments d'origine se sont greffés des bâtiments récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

KERLORET

Parcelle n° DS 146

Référence (Plan 01/05/05)

17a



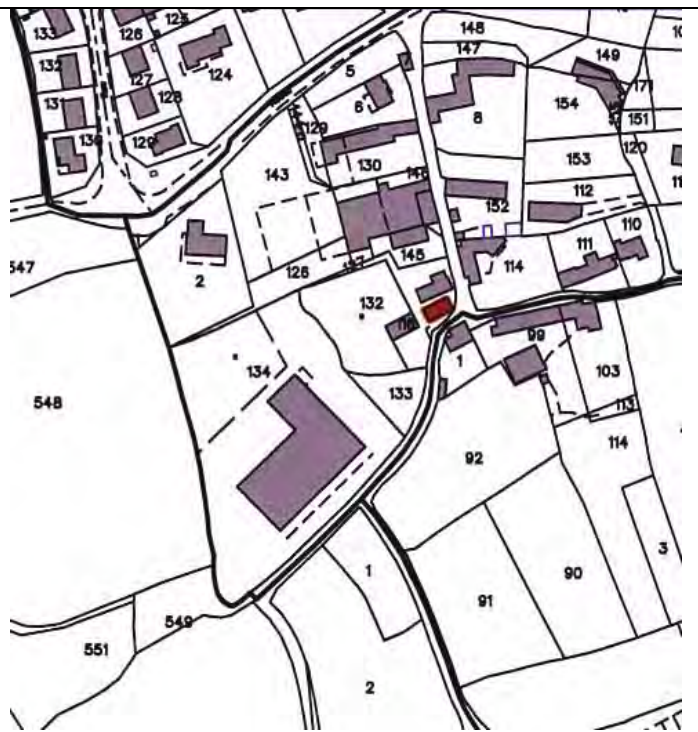
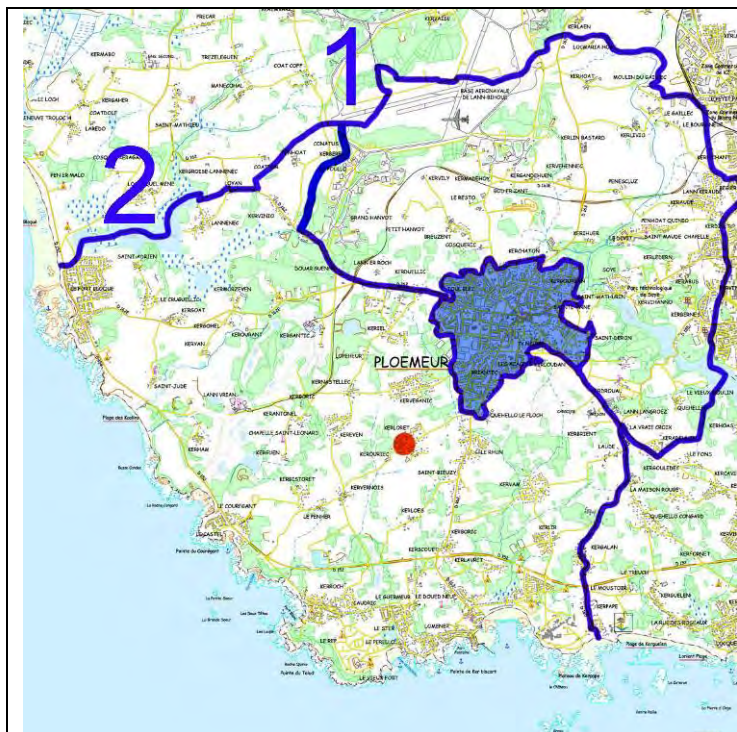
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Hameau, dont le noyau est encore très identifiable, sur lequel s'est greffé un lotissement pavillonnaire

KERLORET

Parcelle n° DS 116

Référence (Plan 01/05/05)

17b



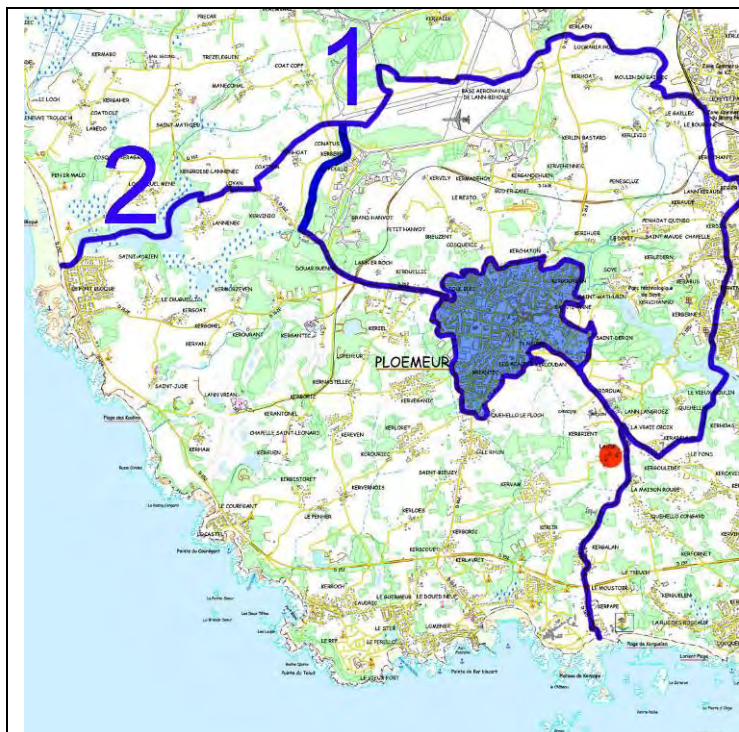
Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Hameau, dont le noyau est encore très identifiable, sur lequel s'est greffé un lotissement pavillonnaire

LAUDE

Parcelle n° BC 53

Référence (Plan 01/05/05)

18a



Type de bâtiment

A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation

Contexte urbain

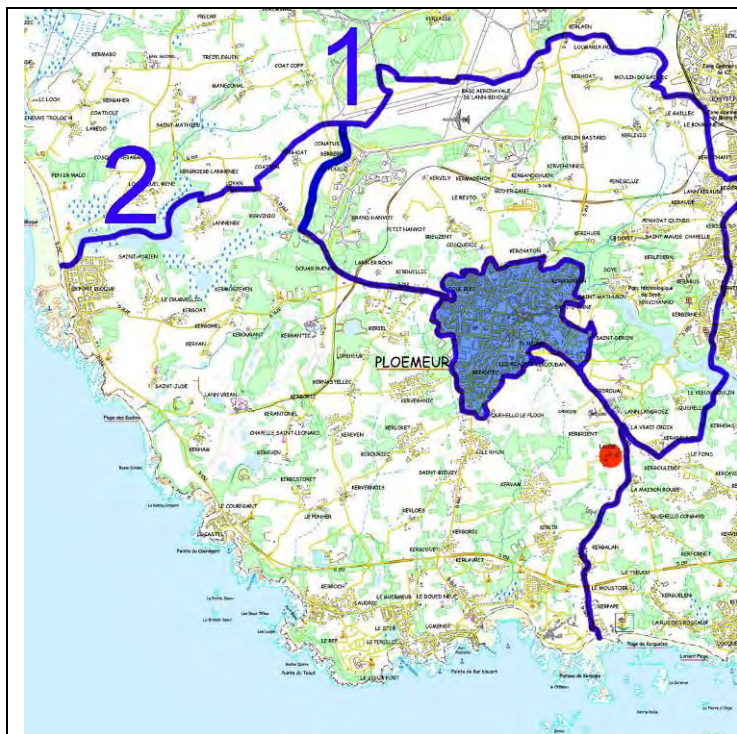
Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins bien intégrés.

=> Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...)

LAUDE

Parcelle n° BC 53

Référence (Plan 01/05/05)
18b



Type de bâtiment

C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Contexte urbain

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins bien intégrés.

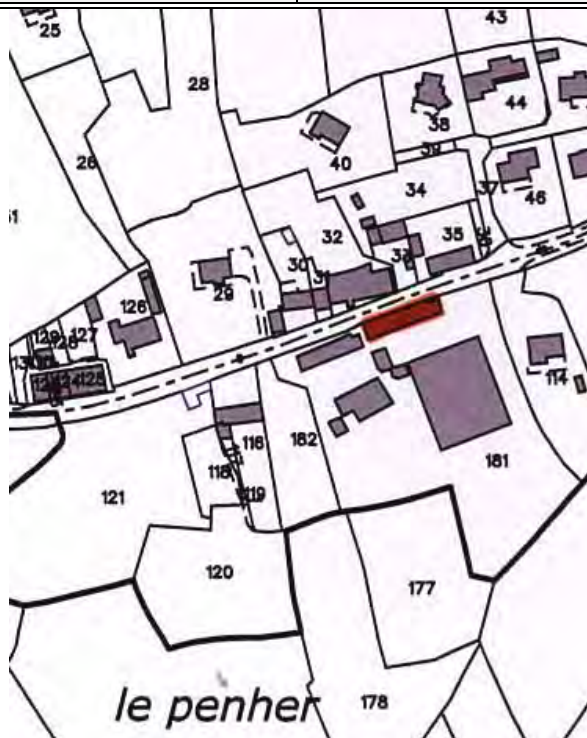
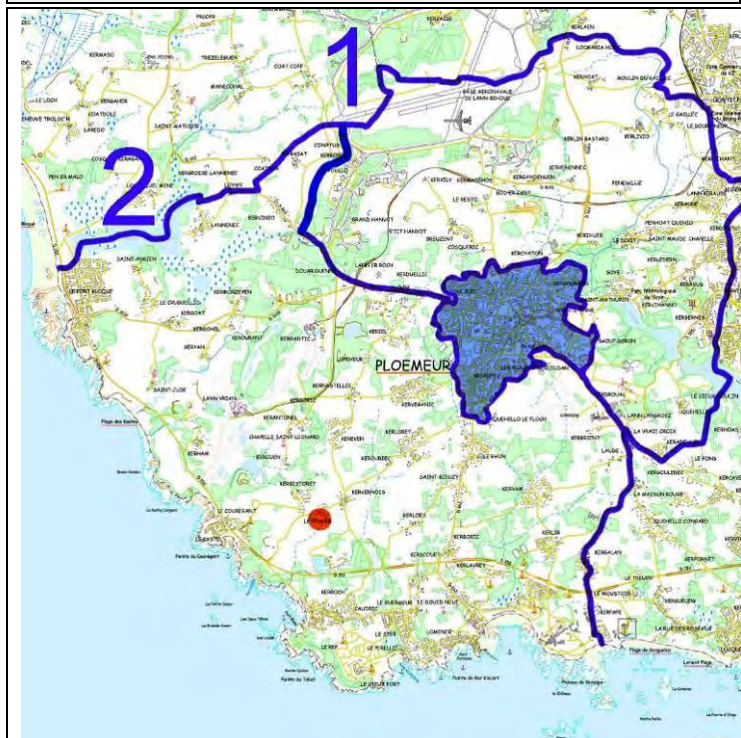
=> Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...)

LE PENHER

Parcelle n° HC 181

Référence (Plan 01/05/05)

19a

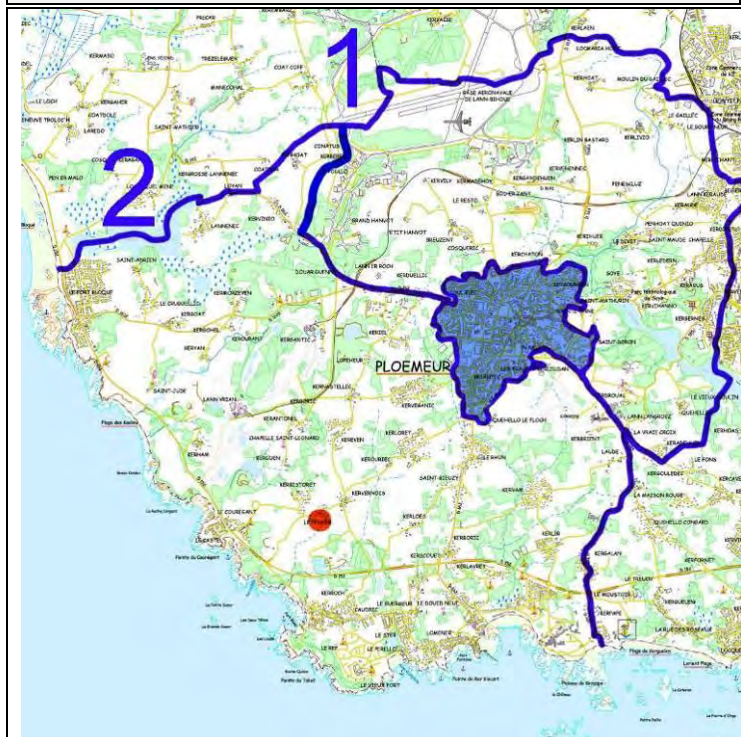


Type de bâtiment	Contexte urbain
B – Habitat ancien utilisé aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué de longères et de bâtiments d'exploitation tournés vers le Sud, disposés de chaque côté de la route. Au bâti d'origine se sont adjoints des bâtiments plus récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

LE PENHER

Parcelle n° HC 181

Référence (Plan 01/05/05)
19b



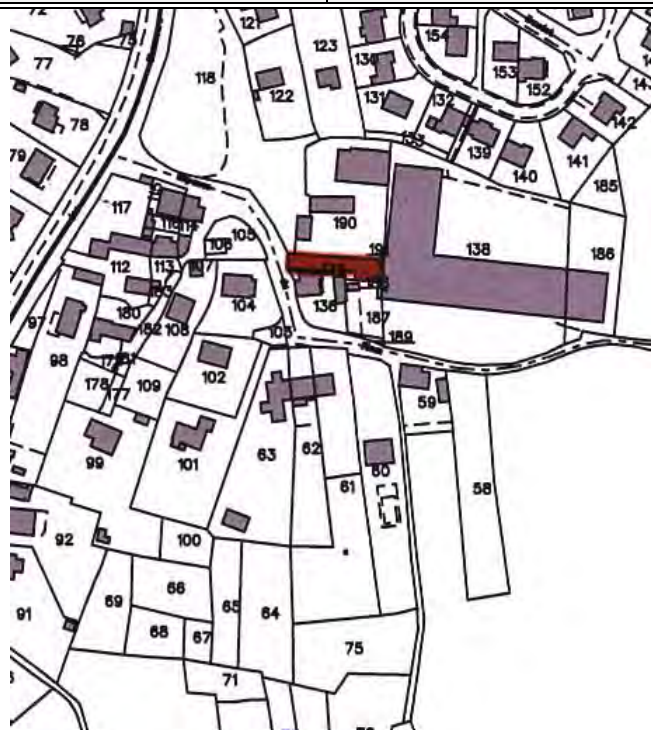
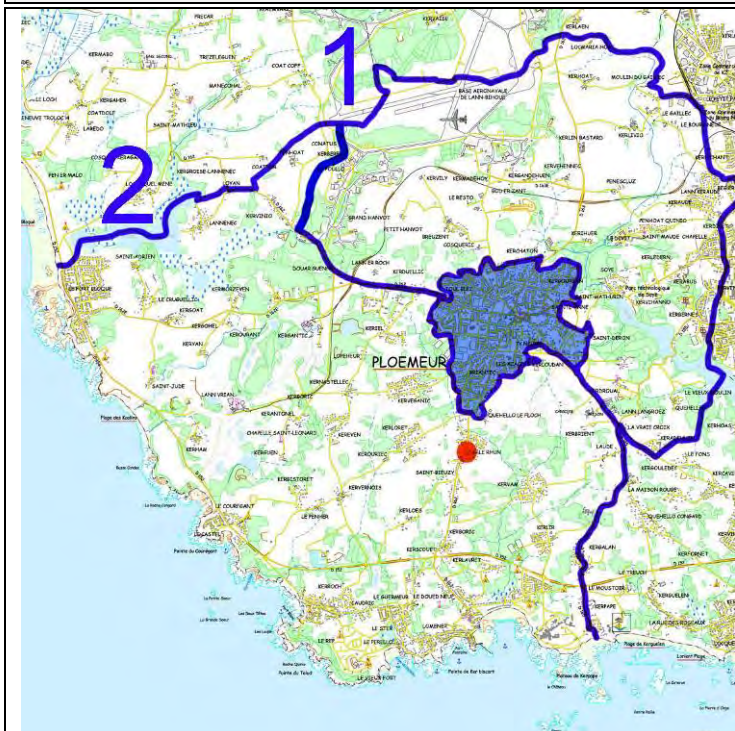
Type de bâtiment	Contexte urbain
B – Habitat ancien utilisé aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation	Ensemble architectural cohérent et de qualité, constitué de longères et de bâtiments d'exploitation tournés vers le Sud, disposés de chaque côté de la route. Au bâti d'origine se sont adjoints des bâtiments plus récents de type pavillonnaire ainsi que des bâtiments agricoles volumineux. => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

LE RHUN

Parcelle n° DS 190

Référence (Plan 01/05/05)

20a



Type de bâtiment

B – Habitat ancien utilisé aujourd'hui comme bâtiment d'exploitation

Contexte urbain

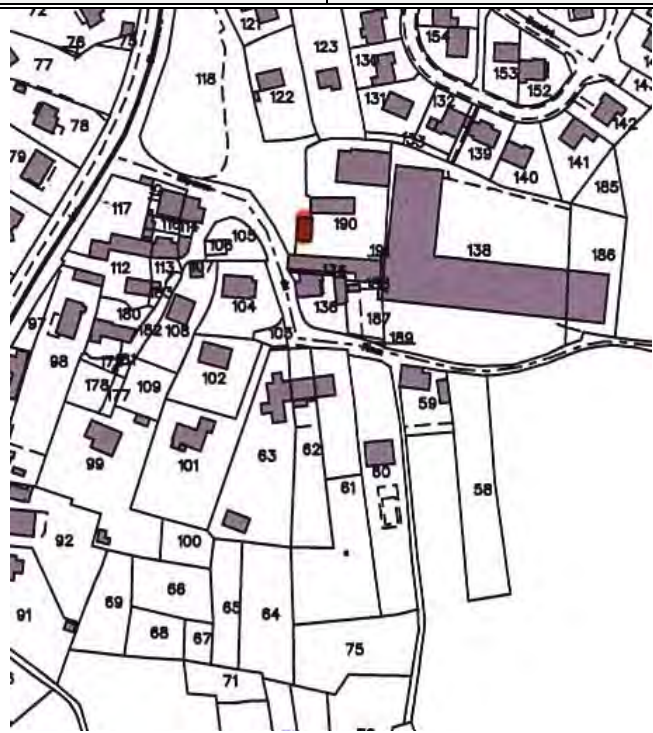
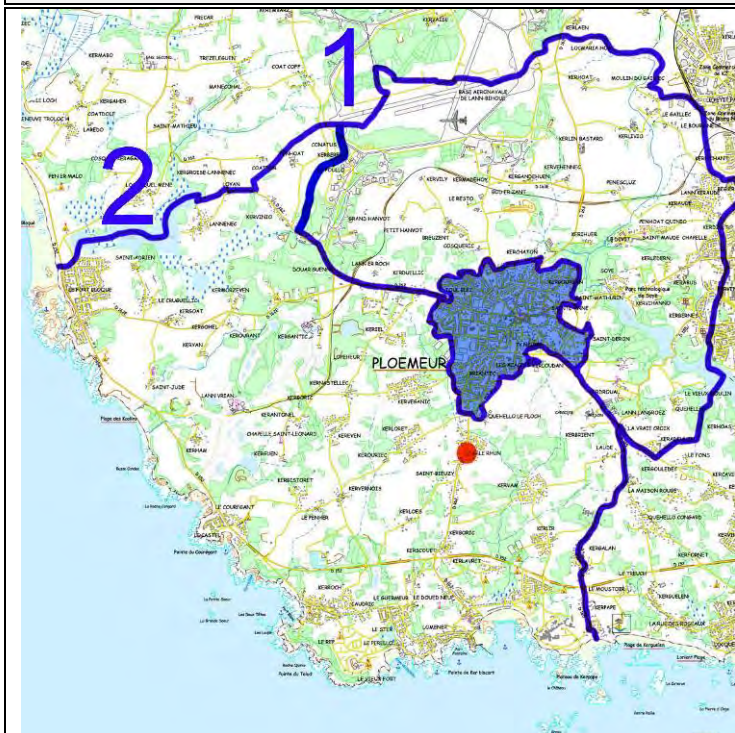
Ensemble architectural de qualité peu à peu enclavé dans un quartier pavillonnaire.
=> Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

LE RHUN

Parcelle n° DS 190

Référence (Plan 01/05/05)

20b



Type de bâtiment

C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Contexte urbain

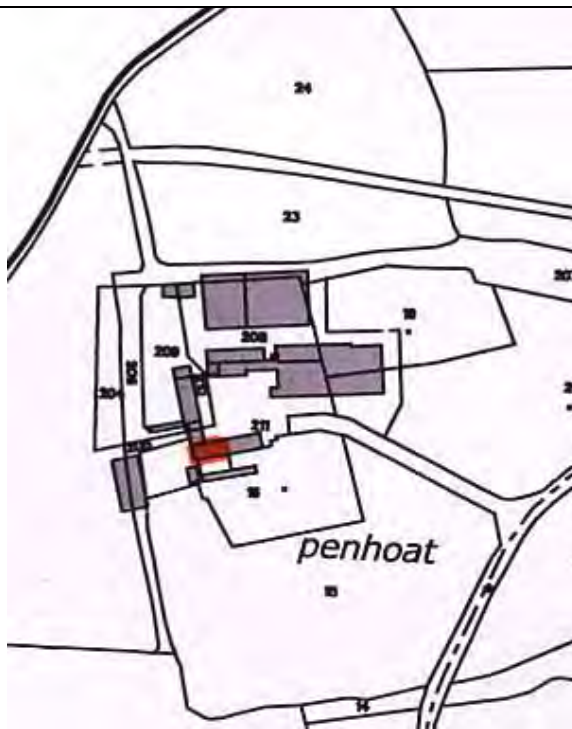
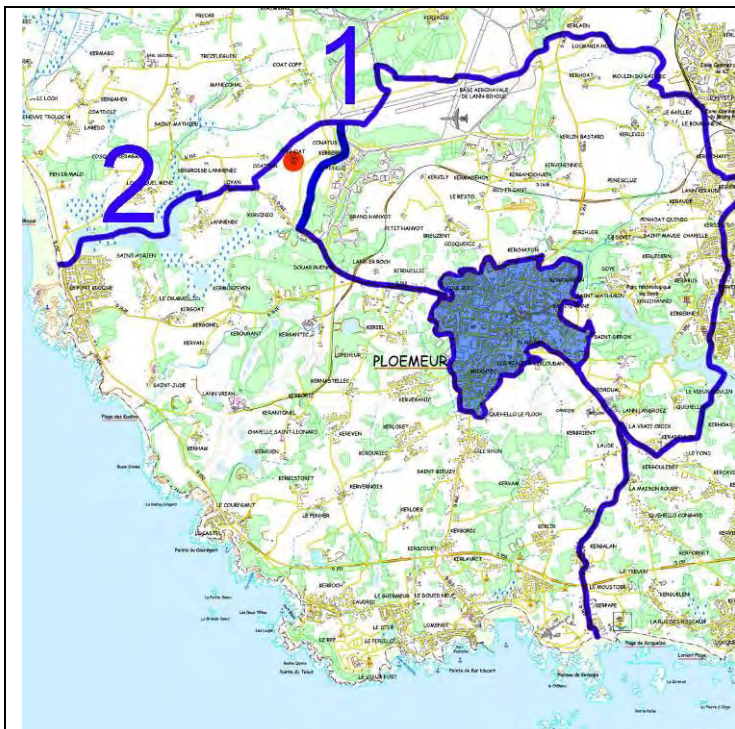
Ensemble architectural de qualité peu à peu enclavé dans un quartier pavillonnaire.
=> Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...)

PENHOAT

Parcelle n° AH 211

Référence (Plan 01/05/05)

21a

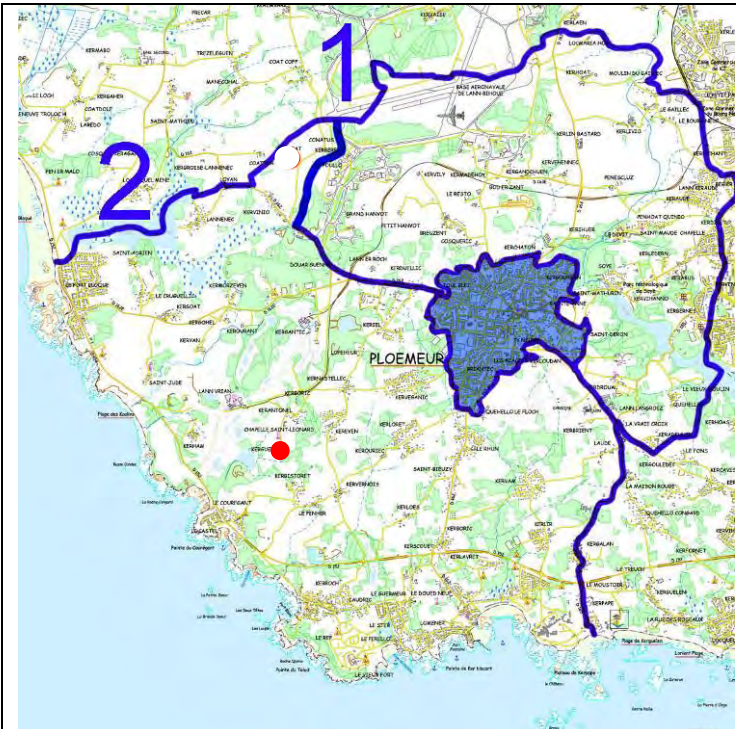


Type de bâtiment	Contexte urbain
C – Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation	Hameau localisé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de la base aéronavale de Lann Bihoué. Ensemble architectural de qualité, constitué d'un manoir et de bâtiments d'exploitation anciens. Aux bâtiments d'origine se sont adjoints des bâtiments agricoles plus récents, volumineux, ayant un fort impact sur le paysage (secteur de champs ouverts). => Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...) => Veiller à recomposer les cohérences paysagères en atténuant l'impact visuel des bâtiments agricoles existants (réalisation de boisements forestiers denses de caractère naturel) ou en inscrivant ceux projetés avec discrétion dans le paysage en profitant des opportunités naturelles des sites (creux de terrain, existant végétal, angles de vue)

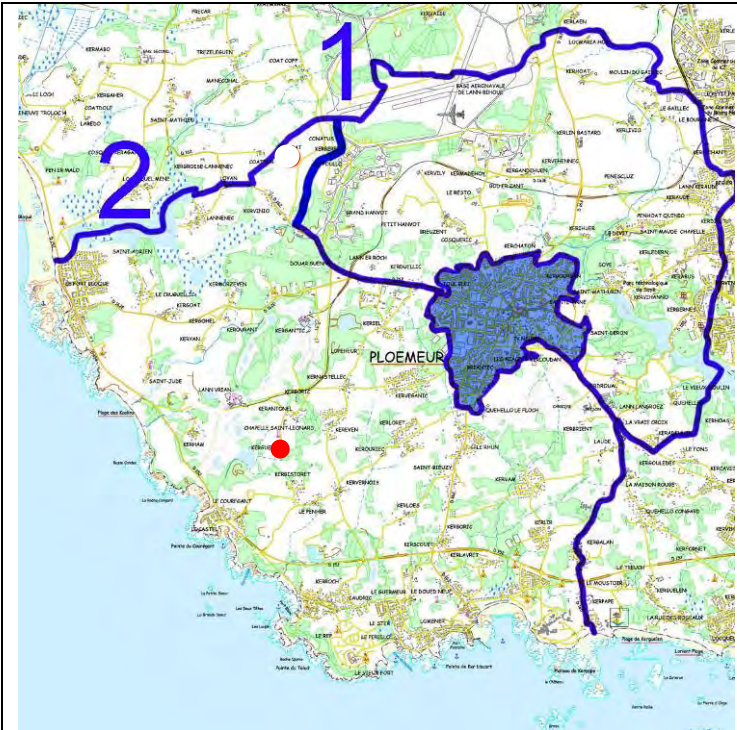
KERGUEN

Parcelle n° BX 726

Référence
23a



Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation. => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...)

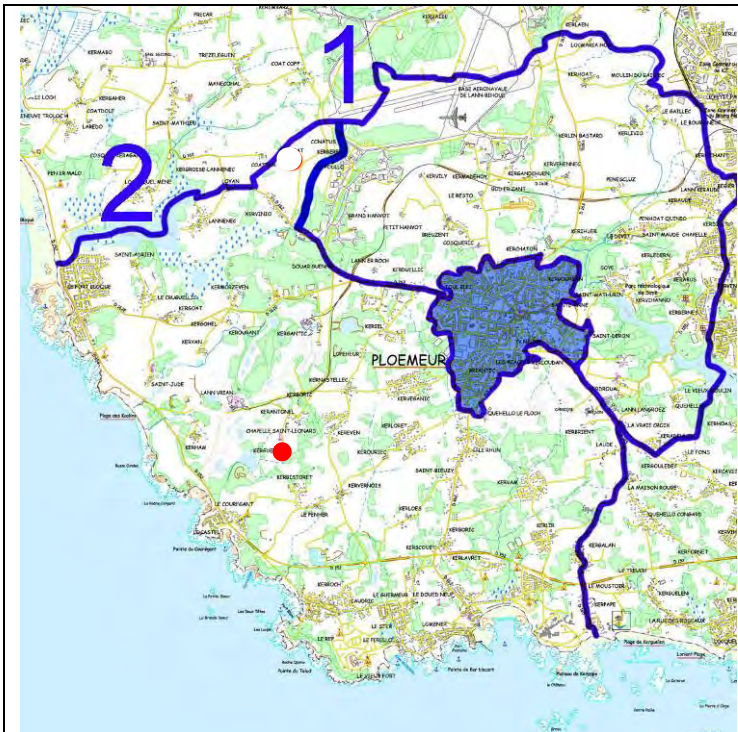


Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiment d'exploitation accolé à une habitation	Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation. => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...)

KERGUEN

Parcelle n° BX 726

Référence
23c



Type de bâtiment

A – Bâtiment d'exploitation
accollé à une habitation

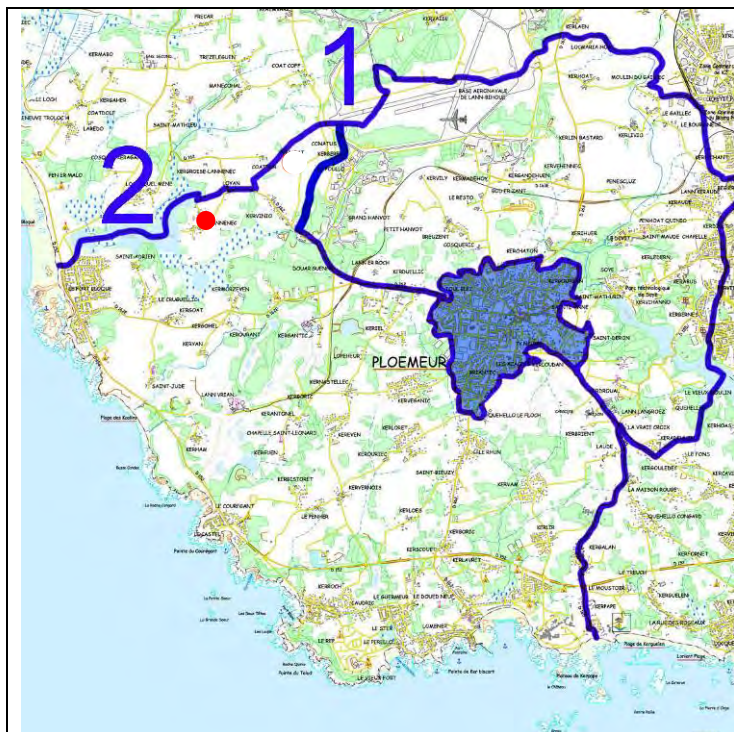
Contexte urbain

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation.
=> Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...)

LANNENEC

Parcelle n° AD 69

Référence
24a



Type de bâtiment	Contexte urbain
A – Bâtiments d'exploitation accolés à une habitation	Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation. => Veiller à préserver la cohérence du paysage en respectant la logique des bâtiments d'origine (proportion et implantation), et par un traitement paysager adapté (choix des clôtures, intégration des éléments techniques tels que coffrets EDF, citerne, ...)